



Groupe européen dédié au développement durable

Société Anonyme au capital de 14 210 464,80 €
Siège social : 3, Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris
RCS Paris B 562 122 226

Rapport Financier Annuel

2012

AUREA est un pôle de regroupement de PME spécialisées dans le développement durable. Le groupe est notamment n°1 en Europe de la régénération des huiles noires moteur, n°1 en Europe pour la fabrication de roues à bandages à partir de pneus usagés, leader en Europe dans le recyclage du PVC rigide. Il est également recycleur de plastiques complexes et d'emballages, recycleur et affineur d'aluminium, recycleur de cuivre et producteur d'alliages cuivreux.

NYSE Euronext Paris Compartiment C
Code ISIN FR 000039232 - Mnémonique AURE
Indices CAC All-Tradable® et CAC Small®

www.aurea-france.com

AURE
LISTED
NYSE
EURONEXT

Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration	Page 3		
1. Comptes consolidés	Page 3		
1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation	Page 3		
1.2. Résultats du groupe durant l'exercice	Page 5		
1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	Page 5		
1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté	Page 5		
1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise	Page 9		
1.6. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis	Page 9		
1.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 9		
1.8. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	Page 10		
1.9. Responsabilité sociale	Page 10		
1.10. Responsabilité sociétale	Page 13		
1.11. Responsabilité environnementale	Page 14		
1.12. Prévention des risques technologiques	Page 16		
2. Comptes sociaux de la société AUREA	Page 17		
2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice	Page 17		
2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	Page 17		
2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société	Page 17		
2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la consolidation est confrontée	Page 18		
2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise	Page 18		
2.6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	Page 18		
2.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 18		
3. Approbation des comptes de l'exercice - Affectation du résultat	Page 18		
3.1. Comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat	Page 18		
3.2. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés	Page 19		
3.3. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	Page 19		
3.4. Tableau des résultats des 5 derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres	Page 19		
3.5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs	Page 19		
4. Filiales et participations - Sociétés contrôlées	Page 20		
4.1. Prises de participation	Page 20		
4.2. Cession de filiales ou participations dans des sociétés ayant leur siège en France	Page 20		
5. Informations concernant le capital de la société	Page 21		
5.1. Sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue par celles-ci	Page 21		
5.2. Déclarations de franchissement de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice	Page 21		
5.3. Identité des personnes détenant une participation significatives dans le capital de la société	Page 22		
5.4. Participation des salariés au capital social	Page 22		
5.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur le capital social	Page 23		
5.6. Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice	Page 23		
5.7. Attribution d'actions gratuites	Page 24		
		5.8. Evolution boursière du titre	Page 24
		5.9. Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration	Page 25
		6. Direction générale - Mandataires sociaux	Page 25
		6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société	Page 25
		6.2. Rémunération des mandataires sociaux	Page 26
		6.3. Point sur le renouvellement des mandats	Page 28
		7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce	Page 29
		8. Contrôle interne	Page 29
		9. Approbation des comptes - Décisions à prendre	Page 29
		9.1. Résolutions à titre ordinaire	Page 29
		9.2. Résolutions à titre extraordinaire	Page 29
		9.3. Résolution à titre ordinaire	Page 30
		Déclaration du responsable du Rapport Financier Annuel 2012	Page 31
		Lettre de fin de travaux des Commissaires aux comptes	Page 32
		Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	Page 33
		1. Préparation et organisation des travaux du conseil	Page 33
		2. Procédures de contrôle interne	Page 36
		3. Pouvoirs du directeur général	Page 38
		4. Participation aux assemblées	Page 38
		5. Rémunération des mandataires sociaux	Page 38
		Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	Page 40
		Rapport spécial relatif à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	Page 42
		Comptes consolidés au 31/12/2012	Page 43
		Bilan simplifié	Page 44
		Compte de résultat	Page 45
		Tableau des flux de trésorerie	Page 46
		Variation des capitaux propres	Page 47
		Annexe aux comptes consolidés	Page 48
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 67
		Comptes sociaux au 31/12/2012	Page 69
		Bilan simplifié	Page 70
		Compte de résultat	Page 71
		Solde intermédiaires de gestion	Page 72
		Annexe aux comptes sociaux	Page 73
		Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices	Page 83
		Liste des filiales et participations	Page 84
		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 85
		Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	Page 87



Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, à l'effet de vous présenter notre rapport sur l'activité et les résultats de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, les comptes consolidés, ainsi que diverses autres propositions ayant trait aux points suivants :

- Affectation du résultat,
- Examen des conventions réglementées et des conventions courantes,
- Versement de jetons de présence,
- Proposition de renouveler les mandats de deux administrateurs,
- Proposition de renouveler l'autorisation donnée au conseil en vue de procéder au rachat des actions de la société,
- Proposition de délégation de pouvoirs à donner au conseil en vue de procéder à des augmentations de capital,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions auto-détenues.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et les comptes annuels, rapports et tous les documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition au siège social conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. Comptes consolidés

1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

Le périmètre de consolidation comprend au 31/12/2012 les sociétés :

- AUREA
- AUREA Assurconseil
- AUREA Investimmo
- AUREA Investissements
- BHS (société allemande)
- BHS France
- BORITIS
- BROPLAST
- ECO HUILE
- IBER Recyclagem (société portugaise)
- IBER Recyclagem II (société portugaise)
- M LEGO
- MATEREGE
- PLASTINEO
- POUDMET
- REGEAL
- ROLL GOM
- RULO NV (société belge)
- SCI Immobilière de Compiègne
- SCI Immobilière des Moflaines

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le périmètre de consolidation du groupe dépendant d'AUREA (ci-après "le groupe AUREA") a connu au cours de l'exercice 2012 la création de PLASTINEO, d'IBER Recyclagem II, d'AUREA Investimmo, d'AUREA Investissements, des SCI de Compiègne et des Mofflaines. Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par le groupe AUREA et sont, de ce fait, consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 s'est élevé à 173,9 M€ contre 162,4 M€ en 2011 et 117,6 M€ en 2010.

AUREA

Le chiffre d'affaires net de la société s'est élevé à 1 383 654 €, en augmentation de 40 714 € par rapport à celui de l'exercice 2011. Le résultat net ressort en bénéfice de 3 470 432 €, contre 1 596 239 € l'an dernier.

AUREA Assurconseil

Le résultat est positif, en rapport avec la taille modeste de l'activité de la société.

AUREA Investimmo

Créée en 2012 avec pour objectif de rassembler les actifs immobiliers industriels du groupe AUREA, cette société possède 100% des SCI suivantes :

- SCI de Compiègne : société ayant acquis les actifs immobiliers (terrains et bâtiments) de l'usine de REGEAL à Compiègne
- SCI des Mofflaines : société ayant acquis un terrain contigu à l'usine de ROLL GOM à Tilloy les Mofflaines
- SCI Immobilière Albrecht 8 (non consolidée) : société sans activité en 2012 destinée à l'acquisition d'immobilier industriel.

AUREA Investissements

Coquille vide destinée à procéder à une acquisition le moment venu.

BHS

La société a été profondément restructurée dans le courant de l'exercice. Elle contribue négativement au résultat consolidé de l'exercice 2012.

BHS France

La contribution est non significative, la société n'ayant aujourd'hui pour activité que la détention des actions M LEGO.

BORITIS

BORITIS a apporté une légère contribution positive au résultat du groupe.

BROPLAST

La société BROPLAST concourt positivement au résultat consolidé.

ECO HUILE

Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, qui avait connu plusieurs incidents techniques ayant entraîné l'arrêt de l'installation. La contribution au résultat du groupe est positive et en rapport avec cette reprise.

IBER Recyclagem

La société affiche une légère perte, alors que l'activité n'a réellement commencé qu'en novembre 2012 à la réception des autorisations administratives d'exploitation. Une filiale à 100% (IBER Recyclagem II) a été créée en fin d'exercice 2012, sans activité en 2012.

M LEGO

La société présente un résultat positif sur l'ensemble de l'exercice. Elle contribue favorablement au résultat consolidé.

MATEREGE

La société a mis en sommeil ses activités mi-2011. Son redémarrage est prévu dans le courant de l'année 2013.

PLASTINEO

Société créée mi-2012, spécialisée dans le recyclage de plastiques de qualité alimentaire. Pour ce premier exercice, sa contribution au résultat 2012 a été modeste mais positive.

POUDMET

La société a poursuivi sa réorganisation en 2012. Elle a continué à contribuer négativement au résultat du groupe.

REGEAL

Le résultat de la société concourt de manière positive au résultat consolidé du groupe.

ROLL GOM

La contribution au résultat est positive, après une année 2012 marquée par une forte activité.

RULO

La société a eu une activité soutenue tout au long de l'exercice et contribue positivement au résultat du groupe.

1.2. Résultats du groupe durant l'exercice

Les principes comptables appliqués par le groupe AUREA au 31/12/2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers du groupe au 31/12/2011.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 s'élève à 173,9 M€ contre 162,4 M€ en 2011, soit une progression de 7%.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 5 940 K€ contre 4 527 K€ en 2011.

Le résultat net consolidé s'établit à 1 946 K€ contre 5 939 K€ au titre de l'exercice 2011. Après prise en compte de la part des minoritaires, le résultat net consolidé part du groupe ressort à 1 944 K€.

Par action, le résultat net passe de 0,54 € au 31/12/2011 à 0,17 € au 31/12/2012. Le résultat net 2012 dilué par action est également de 0,17 € compte tenu de l'absence d'éléments dilutifs au 31/12/2012.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 69 904 K€, à comparer à une dette financière de 17 373 K€ et à une trésorerie nette desdites dettes financières de 1 978 K€.

Les événements suivants sont intervenus en 2012 :

- Remboursement des OCEANES 2007,
- Mise en place de crédits bancaires pour un total de 25 M€, dont une tranche de 15 M€ non utilisée au 31/12/2012 destinée à financer la croissance externe,
- Création de PLASTINEO,
- Acquisition de biens immobiliers industriels à Compiègne (usine de REGEAL) et à Tilloy-les-Mofflaines (Usine de ROLL GOM) au travers d'une structure immobilière dédiée.

1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le début de l'année 2013 est caractérisé par une absence de rebond, en particulier en Allemagne, contrairement aux années précédentes, même si l'activité semble rester correcte dans une situation économique européenne complexe. Le 2^{ème} semestre 2013 reste toutefois incertain dans ce contexte compte tenu des tensions sur certaines matières premières. Cette situation demeure toutefois propice à des opérations de croissance externe.

AUREA entend poursuivre prudemment sa politique d'acquisitions et pense conclure en 2013 de nouvelles prises de participation, dans le but d'accroître sa couverture sectorielle en matière de retraitement/régénération de déchets et son expansion géographique en Europe. Les financements ad hoc ont été mis en place.

1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

AUREA a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ses opérations commerciales et économiques et le cours de bourse du groupe. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date d'établissement du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif. AUREA estime que les risques présentés ci-après sont ceux qui pourraient avoir un effet défavorable négatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

Risques clients

Les activités du groupe peuvent être de nature cyclique, avec notamment une exposition aux secteurs de l'automobile et de la construction. Il n'existe pas de client dominant (le plus gros client représentant moins de 4% du chiffre d'affaires en 2012). La société estime que le risque client est faible.

Risques fournisseurs

- **Risques de concurrence par les fournisseurs et de défaut d'approvisionnement par leur part** : certains collecteurs de déchets pourraient être tentés de concurrencer AUREA. En particulier, dans le domaine des huiles usagées, VEOLIA avec 27 points de collecte contrôle 50% du marché. Ce dernier ne fournit plus à ECO HUILE que des quantités marginales d'huiles noires contre 60 000 tonnes / an en 2006, et ce alors que l'usine a une capacité de 125 000 tonnes / an. La montée en charge de l'usine OSILUB (filiale de VEOLIA et de TOTAL) à partir de 2013, destinée à traiter de l'huile usagée, pourrait avoir un impact sur les approvisionnements d'ECO HUILE. Au cours des derniers exercices, AUREA a dû faire face à des difficultés d'approvisionnement et l'usine n'a tourné qu'à 50% de ses capacités. Dans le domaine du PVC, les fortes variations du prix du pétrole ont eu des répercussions sur le prix du PVC neuf et les fabricants ont cherché eux-mêmes des solutions de recyclage, parfois en interne, ce qui pourrait amener les recycleurs (dont AUREA) à des difficultés d'approvisionnement.
- **Risques liés à des fournisseurs dominants** : Il n'existe pas de fournisseur dominant, donc ce risque est inexistant.
- **Impact négatif lié à l'éloignement croissant des fournisseurs** : les coûts croissants du transport, résultant de zones d'approvisionnement, de plus en plus éloignées, limitent les gains de productivité.

Risques liés à l'évolution du marché

Les prix de vente et d'achat de beaucoup de déchets sont liés à l'évolution des prix des matières premières (essentiellement métaux et pétrole) et donc susceptibles de variations significatives. Même si la répercussion des variations de prix des déchets de matières premières dans les prix de vente est toujours réalisée en fonction du marché, des déséquilibres peuvent intervenir pendant des périodes plus ou moins longues et perturber le besoin en fonds de roulement d'AUREA. Toutefois, la règle est de ne jamais spéculer sur l'évolution des cours des matières premières, de maintenir les stocks le plus bas possible et de se couvrir – lorsque la matière première concernée le permet – pour minimiser les risques. L'évolution des prix des matières premières peut avoir un impact sur la rentabilité du groupe, à travers une augmentation des charges (consommation d'énergie, frais de transport) et / ou une baisse en volume des produits à traiter.

Les contraintes réglementaires peuvent également avoir un impact sur les résultats : les décisions d'investissements (souvent demandés par la DRIRE) ont des effets progressifs dès la 1^{ère} année de leur réalisation et leur plein effet se manifeste lors des exercices suivants. Ces contraintes réglementaires peuvent avoir une incidence sur le bon aboutissement ou le délai de réalisation des projets. Ainsi, REGEAL n'a toujours pas pu mettre en service son 3^{ème} four rotatif, pourtant attendu depuis 2010, dans l'attente des autorisations administratives. A noter toutefois qu'actuellement il n'y a pas d'autre cas de ce type au sein du groupe.

Risques liés à la concurrence

Le groupe, qui fonctionne avec une politique de niches, présente des savoir-faire et des outils industriels spécifiques, diminuant d'autant les risques de concurrence frontale.

- **Dans le Pôle Métaux & Alliages** : la concurrence pourrait provenir des Pays de l'Est et en particulier de la Russie, qui sont susceptibles de pénétrer le marché européen en cassant les prix quand la demande fléchit sur leurs propres marchés. Dans ce domaine, AUREA se distingue par son mix-produits et ses outils de production, car ses usines disposent d'une avance technologique certaine au niveau du taux d'affinage. L'exigence des clients en matière de qualité et de sécurité des approvisionnements, en particulier dans les secteurs automobile et aérospatial, constituent une réelle protection contre ce type de concurrence.
- **Dans le Pôle Produits dérivés du Pétrole** : Dans le secteur des huiles usagées, ECO HUILE a su bâtir de solides barrières à l'entrée de nouveaux concurrents, grâce à un outil industriel très performant, à une avance technique reconnue, à une part de marché très importante et, enfin, grâce à une pénurie d'huile neuve liée à la fermeture de raffineries obsolètes. Environ 80 M€ seraient nécessaires à la construction d'une usine équivalente à celle d'ECO HUILE à Lillebonne. Cependant, compte tenu de la hausse des prix de vente, une concurrence dans le retraitement des huiles est envisageable à terme. Au vu des investissements nécessaires, seuls les grands groupes pétroliers seraient en mesure de construire une telle usine. Ainsi, OSILUB, filiale commune à Veolia Environnement et Total, a finalement lancé une usine à Gonfreville l'Orcher capable de produire du carburant pour bateaux à partir d'huile usagée.

Enfin, le risque de concurrence pourrait provenir de certains collecteurs qui décideraient de créer un outil industriel ou d'exporter les matières premières, privant ainsi AUREA d'une source d'approvisionnement. Dans le secteur du plastique, la concurrence provient en partie des producteurs de pièces neuves qui s'équipent en matériels de recyclage. L'avance technologique du groupe AUREA en matière de traitement des déchets "post-consumer" (c'est-à-dire usagés), en particulier en ce qui concerne les plastiques complexes, devrait lui permettre de se déployer sur ce marché à fort potentiel.

- **Dans le Pôle Caoutchouc & Développements** : la concurrence est très fragmentée et la crise a entraîné la disparition d'un nombre certain d'acteurs, notamment en Allemagne, renforçant d'autant la part de marché d'AUREA dans ce domaine. Les concurrents asiatiques, notamment chinois, n'ont pas obtenu l'autorisation de commercialiser leurs produits en Europe car ceux-ci sont jugés non-conformes à la réglementation européenne REACH. Si cette dernière venait à changer, l'environnement concurrentiel et la rentabilité du groupe pourraient être sensiblement affectés.

Risques liés aux évolutions technologiques

AUREA ne dispose pas de brevets et ne dépend d'aucune licence. La société utilise ses propres technologies et savoir-faire, qu'elle améliore en permanence :

- Les procédés utilisés par la filiale ECO HUILE pour le recyclage des huiles usagées ne sont pas brevetés, mais ils demandent une telle efficacité et une telle précision des réglages que seule une longue expérience peut autoriser leur utilisation.
- Dans le domaine du recyclage du PVC, RULO a l'exclusivité de l'utilisation d'une machine mise au point avec SOLVAY.
- Dans les plastiques complexes, le savoir-faire de BROPLAST lui donne une nette avance concurrentielle pour traiter ce type de produits évoluant en permanence (thermoplastiques, plastiques à mémoire de forme, plastiques souples, ...).
- Le leadership européen obtenu progressivement dans le Pôle caoutchouc a démontré l'efficacité des technologies utilisées et la capacité de ROLL GOM à les utiliser efficacement.
- Dans le secteur des métaux, la mise en œuvre d'investissements au meilleur niveau technologique européen, le savoir-faire en matière d'alliages et la performance de l'organisation industrielle lui assurent une excellente position concurrentielle.

Compte-tenu de ce qui précède, AUREA considère que le risque technologique est faible. Toutefois, en raison du caractère évolutif du marché du développement durable (des évolutions peuvent se produire à tout moment), AUREA est en permanence à la recherche de projets industriels.

Risques de dépendance vis à vis d'hommes clés

Joël PICARD est Président Directeur Général du Groupe AUREA, fondateur et principal actionnaire (en direct et par l'intermédiaire de la société FINANCIERE 97 qu'il contrôle). Conscient des risques potentiels liés à une telle organisation, le conseil d'administration a mis en place les structures nécessaires à la pérennité des différentes sociétés du groupe, en particulier :

- Un comité de direction exécutif a été instauré,
- Les compétences managériales ont été renforcées,
- D'un point de vue opérationnel, le groupe est décentralisé et chaque filiale est gérée de manière autonome par un manager, professionnel expérimenté du pôle concerné.

Risques juridiques

- Mise en application de la Directive Européenne Déchets (Directive 2006/12/CE entrée en vigueur le 17 mai 2006) : la Communauté Européenne fixe un ordre de priorité pour le traitement de l'ensemble des déchets, dans un but de réduction :
 1. Réemploi (re-use)
 2. Recyclage
 3. Valorisation énergétique
 4. Enfouissement pour les déchets ultimes.
- Par son activité de retour des produits usagés à la matière première, qu'il s'agisse des huiles, du PVC, du caoutchouc, de l'aluminium ou du cuivre, AUREA contribue au traitement des déchets non réutilisables en l'état. AUREA estime que la mise en œuvre de cette directive n'est pas un facteur de risque mais au contraire une opportunité.

- **Retrait d'agrément** : AUREA estime que le risque de retrait d'agrément est très faible, voire hypothétique, compte tenu de l'importance stratégique du recyclage et des enjeux environnementaux, aussi bien à un niveau français qu'européen.
- **Assurances** : la société a une politique d'assurance systématique pour couvrir tous les risques le plus largement possible. AUREA a souscrit pour l'ensemble du groupe une assurance "dommages directs" pour 207,3 M€ et une assurance "perte d'exploitation" pour 62,4 M€. Le groupe estime que la probabilité d'un sinistre dont les dommages dépasseraient ces limites est faible. Le montant global des primes d'assurances payées en 2012 (hors prévoyance) par les sociétés du groupe s'élève à 962 388 €.
- **Responsabilité civile des dirigeants** : AUREA est titulaire d'une police dont les garanties couvrent les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des dirigeants de droit et de fait en cas de mise en cause pour tous les manquements aux obligations légales, réglementaires ou statutaires commises dans le cadre de leurs fonctions. Ce contrat a également pour objet de garantir les frais de dépense exposés pour la défense civile et / ou pénale. La garantie est étendue aux frais de gestion de crise, afin de bénéficier des prestations d'une société de gestion de crise en cas de besoin.

Risques financiers

- **Taux** : faible.
La société est peu endettée vis à vis des banques et des organismes financiers. Les obligations convertibles et / ou échangeables en actions nouvelles et / ou existantes émises au mois de juillet 2007 (les OCEANES 2012) représentaient la plus grande part des dettes du groupe. Elles ont été remboursées à l'échéance, en juillet 2012. L'endettement est soit à taux fixe soit à taux variable, couvert partiellement par des swaps taux fixe. La rémunération de la part de la trésorerie nette positive placée en taux variables peut évoluer en fonction d'une variation desdits taux.
- **Change** : néant.
Les ventes sont essentiellement payables en euros. Les ventes en devises sont marginales et sont réalisées en dollars. Elles sont systématiquement protégées par une couverture de change. La société n'effectue que marginalement des importations en dehors de la zone euro.
- **Liquidité** : néant.
AUREA a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. L'endettement du groupe est faible et constitué de crédits amortissables et de crédits baux immobilisés (retraitement IFRS du crédit bail en dettes et amortissements). L'endettement total à moins de 1 an est de 6,9 M€, contre une trésorerie disponible de 19,4 M€ et un total de capitaux propres de 69,9 M€ au 31/12/2012. Les emprunts bancaires représentent un montant de 14,3 M€ à fin décembre 2012. Un emprunt de 15 M€, destiné à financer des opérations de croissance externe, a été mis en place auprès d'un pool bancaire. Il n'a pas été utilisé au 31/12/2012. La plupart des crédits bancaires n'intègrent que des clauses standards, en particulier en matière de remboursement anticipé. Les crédits de financement mis en place en juillet 2012 intègrent quant à eux des obligations de type "covenant".

Risques environnementaux

Le groupe AUREA opère globalement dans des secteurs sensibles et respecte les réglementations environnementales applicables, afin de minimiser les risques environnementaux et industriels. Ces risques ne peuvent toutefois pas, compte tenu de la nature des activités du groupe AUREA, être totalement écartés.

La filiale ECO HUILE est certainement celle qui est la plus sensible. Le site de Lillebonne est classé ICPE (Industrie Classée pour la Protection de l'Environnement), comme toutes les industries pétrolières. Un arrêté préfectoral précise les critères de sécurité à prendre en compte ainsi que les contraintes environnementales en vigueur en France : procédures de contrôle des matériels importants pour la sécurité, contrôle de la qualité des fumées, suppression de l'incinération, contrôle de la qualité des eaux traitées et rejetées dans le milieu naturel, contrôle des tours aéro-réfrigérantes. Toutes ces prescriptions font l'objet de rapports, d'études de dangers et d'études sanitaires remis à la DRIRE, ainsi que de contrôles internes. Un programme informatique enregistre tous les contrôles effectués régulièrement par les équipes de maintenance, les anomalies éventuellement décelées, les solutions adoptées. Une évaluation de ces contrôles est effectuée par sondages. La DRIRE vérifie les installations et le fonctionnement de l'usine, soumise chaque année à des normes de plus en plus rigoureuses. Même les Douanes, qui traitent des produits pétroliers, ont le pouvoir de visiter l'usine à l'improviste. L'univers est donc extrêmement réglementé et dépend de multiples décrets, lois, directives européennes, qu'AUREA ne peut ignorer et qui l'obligent à investir régulièrement dans des installations moins polluantes et plus efficaces.

Les mêmes contraintes s'appliquent, à des degrés divers, à quasiment toutes les installations industrielles du groupe. En particulier, l'installation d'un 3^{ème} four rotatif chez REGEAL à Compiègne continue de faire l'objet de discussions avec les autorités compétentes. Le projet de mise en service de ce 3^{ème} four rotatif nécessitera un investissement complémentaire de l'ordre de 1,5 M€. Le projet a obtenu l'aval de la direction d'AUREA et les discussions sont en cours avec les autorités administratives en vue de l'obtention des agréments et autorisations nécessaires pour sa mise en service. Le calendrier de lancement de la production est ainsi dépendant de l'issue de ces discussions et de l'appréciation d'AUREA quant à l'opportunité d'utilisation de ce 3^{ème} four.

Risques liés aux récentes acquisitions

Aucune acquisition significative n'a été réalisée en 2012.
Pour les acquisitions de 2011, se reporter au Document de référence 2011 en page 69.

Faits exceptionnels et litiges

La société a procédé à une revue des risques auxquels elle peut être confrontée. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont AUREA a eu connaissance, qui est en suspend ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu dans les 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'AUREA ou du groupe.

1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Néant.

1.6. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis

AUREA a acquis en janvier 2013, auprès des actionnaires minoritaires de la société RULO, les 20% du capital qui lui manquait pour la contrôler à 100%.

1.7. Activités en matière de recherche et développement

Les sociétés du groupe AUREA ont continué à effectuer des opérations de développement visant à l'amélioration des procédés industriels de traitement des matières à recycler.

1.8. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Préambule

Le groupe AUREA est un acteur majeur dans les domaines de l'Environnement et du Développement Durable. Le groupe a la vocation et les moyens de créer une véritable dynamique en regroupant les PMI les plus performantes dans les secteurs dans lesquels il dispose souvent de position de leader national ou européen.

Dans ce cadre, AUREA promeut une culture de responsabilité et de créativité, basée sur une large autonomie décentralisée de ses pôles d'activité, le respect des personnes et une éthique irréprochable dans la conduite des affaires.

L'activité même du groupe AUREA dans et pour le développement durable est une source forte d'adhésion au projet d'entreprise pour tous ses collaborateurs et collaboratrices. La culture d'entreprise, qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un groupe qui croît rapidement par acquisitions.

Démarche globale

Le groupe AUREA, de par la nature même de ses activités de développement durable, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue social, sociétal qu'environnemental. A ce titre, les diverses sociétés industrielles qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budget alloué, moyens techniques, formation, assistance de consultants externes – pour assurer la meilleure performance en ces matières.

Un système de reporting est mis en place pour assurer la conformité aux objectifs et les progrès réalisés. Les informations collectées sont analysées et incluses, pour certaines d'entre elles, dans le document de référence dans le cadre de la loi dite "Grenelle II" (loi 2010-788 du 12 juillet 2010).

Périmètre couvert

Tout le périmètre de consolidation est inclus dans le reporting. Pour ce qui concerne les sociétés non consolidées, soit elles n'ont aucune activité, soit elles ne fournissent pas d'informations (sociétés dans lesquelles AUREA n'a pas la majorité du capital).

Acteurs

La responsabilité en matière sociale, sociétale et environnementale est déléguée au plus près du terrain pour plus d'efficacité. A ce titre, chaque manager d'une unité industrielle est directement en charge de ces sujets et s'appuie, suivant la taille de l'unité, sur des collaborateurs dédiés formés à cet effet. Responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques, il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité.

Une harmonisation des méthodes est réalisée au niveau du groupe par la direction industrielle, qui s'attache à créer un référentiel commun, tenant toutefois compte des spécificités des différentes unités industrielles qui, dans le groupe AUREA, régénèrent des déchets divers avec des processus industriels spécifiques à chacune.

1.9. Responsabilité sociale

Emploi

Effectifs fin de période

<i>Effectifs par catégorie</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	36	37	25
Agents de maîtrise	60	55	37
Non-cadres	347	373	235
Total	443	465	297

Au 31/12/2012, le groupe employait 440 personnes en contrat à durée indéterminée et 3 personnes en contrat à durée déterminée.

<i>Effectifs par pôle</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Métaux & Alliages	233	236	74
Produits dérivés du Pétrole	112	127	126
Caoutchouc & Développements	93	100	95
Holding	5	2	2
Total	443	465	297

Répartition des effectifs hommes / femmes :

AUREA opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétence égale, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels, bien que ces dernières soient peu nombreuses à choisir les filières de formation techniques requises dans nos métiers. A l'inverse, les femmes sont majoritaires dans les services administratifs et commerciaux.

2012			2011		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
371	72	443	382	83	465
84%	16%	100%	82%	18%	100%

Répartition des effectifs par âge :

2012			
< 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	> 50 ans
64	110	145	124
14%	25%	33%	28%

Répartition des effectifs par zone géographique :

2012			
France	Belgique	Allemagne	Portugal
404	15	17	7
91%	3%	4%	2%

Ancienneté des effectifs :

< 10 ans	10 à 20 ans	> 20 ans
213	109	121
48%	25%	27%

Embauches et départs

Dans le courant de l'exercice 2012, le groupe a procédé à 44 embauches, dont 27 en contrat à durée indéterminée et 17 en contrat à durée déterminée. Parmi ces 44 embauches, 12 sont des femmes, soit 27% des embauches totales.

Les départs se sont répartis comme suit :

2012			
Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, décès, départs pendant période d'essai...)
12	31	17	6

La restructuration opérée en cours d'exercice dans l'usine Allemande de BHS explique l'essentiel des départs pour licenciement.

Rémunérations

Charges de personnel en K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	21 019	18 849	12 417
dont 10 personnes les mieux rémunérées	723	738	644

AUREA conduit une politique de rémunération qui s'attache à ce que ses salariés soient rémunérés dans les conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation légale ont été mis en place dans les sociétés françaises qui en remplissent les conditions.

Un programme de distribution d'actions gratuites au personnel a été mis en place et récompense les performances remarquables démontrées au cours de chaque exercice. Entre 10 et 20 collaborateurs du groupe en bénéficient chaque année.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Les collaborateurs du groupe AUREA, compte tenu de la diversité des secteurs d'activité dans lesquels évoluent les sociétés dont ils sont salariés, tant en France qu'à l'étranger, relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations.

Les processus industriels mis en œuvre dans le groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce contexte, le travail s'organise en trois, quatre ou cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du groupe ont parfois recours à l'intérim pour faire face à des pics de production ou des remplacements de personnel absents, y compris les congés. Lorsque le poste de travail devient permanent ou que le titulaire habituel l'a laissé définitivement vacant, la règle applicable est l'embauche d'un salarié en contrat à durée indéterminée.

Absentéisme

Les maladies représentent la majorité des jours d'absence.

Au total, les jours d'absence représentent environ 0,6% des jours totaux travaillés dans le groupe.

2012			
Maladie	Accident du travail (*)	Autres absences	Total
3 823	471	343	4 637

(*) incluant les accidents de trajet

Relations sociales

Chaque société assure l'ensemble de ses relations sociales au niveau local le plus direct, en fonction de son métier.

Ainsi, au niveau des sociétés et en fonction de la situation de chacune, ont été signés des accords collectifs portant notamment sur :

- Le temps de travail et son organisation,
- La prévoyance,
- Des garanties collectives en matière de remboursement de frais médicaux.

De même, en matière d'œuvres sociales, au-delà de la dotation standard légale au comité d'entreprise, les sociétés du groupe concernées bénéficient souvent, dans le cadre d'un accord spécifique, d'un complément de dotation par l'entreprise.

Santé et sécurité

Les sociétés du groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers.

Les équipements industriels sont en permanence mis à niveau afin que les normes de sécurité les plus strictes soient respectées.

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires. Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous.

Formation

Dans les métiers industriels, et en particulier dans notre groupe qui utilise des techniques éprouvées mais mises en œuvre de façon spécifique, le savoir-faire est un capital qui fait la différence. Ce savoir-faire industriel subtil se transmet entre les générations au jour le jour et dans la durée. AUREA considère qu'il s'agit en fait de la première activité de formation, de loin la plus efficiente.

Outre cette formation « permanente » interne non identifiée comme telle, le groupe consacre des moyens spécifiques à la formation professionnelle, dont les objectifs en 2012 ont été axés sur :

- La sécurité et la santé au travail,
- La maîtrise technique des machines et outils industriels.

2012		
Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés ayant suivi une formation en 2012	Nombre de salariés concernés (en % de l'effectif total)
4 887	191	43%

Diversité et égalité des chances / Egalité des traitements

L'adhésion au projet de développement durable d'AUREA transcende les différences culturelles, car il s'agit d'un projet d'entreprise humaniste qui s'inscrit dans une démarche universelle. C'est pourquoi dans le groupe aucune discrimination, tant à l'embauche que dans la gestion quotidienne des ressources humaines, n'est tolérée et seule la compétence compte à l'exclusion de tout autre critère. Les responsables d'usines et les responsables de ressources humaines sont informés et en conséquence attentifs au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le groupe AUREA veille, à situation comparable, à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux. Il s'attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le groupe emploie 14 personnes handicapées, soit plus de 3% de l'effectif au 31/12/2012.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Ces stipulations portent sur :

1. Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
2. L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
3. L'élimination du travail forcé ou obligatoire
4. L'abolition effective du travail des enfants

AUREA veille à promouvoir dans toutes ses usines des comportements respectant en tous points les deux premières stipulations.

Le groupe n'opère pas dans des pays dans lesquels les problématiques 3 et 4 sont parfois rencontrées.

1.10. Responsabilité sociétale

Impact territorial, économique et social de l'activité du groupe

Les collaborateurs du groupe sont recrutés de préférence sur une base locale, l'encadrement étant par nécessité plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Ce "pacte territorial" est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale de l'entreprise. La fierté du travail industriel et les racines locales sont porteuses de l'espoir d'offrir un travail aujourd'hui et pour les générations futures.

Le groupe accueille en permanence des stagiaires, des apprentis et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles locales.

Relations entretenues avec les personnes et les organisations intéressées par l'activité du groupe

Sur une base régionale ou locale, les sociétés du groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue direct avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'insérer de manière naturelle les activités industrielles d'AUREA dans la vie locale.

Par ailleurs, le soutien de clubs sportifs, d'associations ou de jeunes artistes peuvent faire partie des actions entreprises localement.

Sous-traitance et fournisseurs

De la même façon que les collaborateurs sont naturellement recrutés sur une base locale, les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local. AUREA est mobilisée pour le maintien d'une activité industrielle en régions et s'applique à faire en sorte que ses actions concrètes matérialisent au jour le jour cette conviction porteuse d'avenir pour les générations futures.

AUREA s'attache également à sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants en vérifiant, autant que faire se peut, que ces derniers opèrent avec un niveau d'exigences sociale et environnementale équivalent à celui du groupe.

Loyauté des pratiques

AUREA veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur l'honnêteté, le respect mutuel et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté et nul n'ignore dans le groupe qu'un comportement inadéquat peut entraîner une rupture immédiate des relations contractuelles.

Les produits vendus par le groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients sous contrainte de normes européennes et/ou françaises. Bien que les produits d'AUREA ne soient pas vendus directement au consommateur final, le respect sans compromis de ces obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final.

Droits de l'homme

Loin de toute action spectaculaire qui ne cache souvent qu'une action de communication vide de sens, AUREA conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique, base selon nous des droits de l'homme. AUREA n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés. Mais, de par son action concrète en faveur du maintien d'une activité industrielle génératrice d'emplois dans les régions, AUREA participe à un droit fondamental : celui qui consiste à avoir un travail.

1.11. Responsabilité environnementale

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementale visée à l'article R. 225-105 du Code de commerce.

Politique générale en matière environnementale

Spécialisé dans le traitement et la régénération des déchets, le groupe industriel AUREA est un acteur du développement durable par essence. Son développement, sa rentabilité économique et sa pérennité sont intimement liés à sa performance environnementale. Il ne « fait pas du développement durable » par contrainte s'appliquant à un autre métier, mais parce que c'est sa raison d'être.

Dans ce cadre, il a défini une batterie d'objectifs visant les problématiques environnementales, afin d'apporter une réponse adaptée dans chacun de ses pôles de développement et de ses unités.

Chaque usine ou centre de fabrication a pour but premier de réduire au minimum la destruction de matières premières dans son processus de recyclage ou régénération.

Les traitements appliqués, qui font appel le moins possible à la chimie, ont pour but d'obtenir une matière première noble et des déchets finaux les plus réduits possibles compte tenu de l'état actuel des techniques.

Chaque unité de fabrication est conçue pour sauvegarder la sécurité du personnel et des clients dans un souci de performance énergétique et de gestion affûtée de ces déchets.

Loin de toutes les modes, le groupe AUREA réagit en industriel responsable qui sait que rien ne se fait dans la précipitation et que le profit n'est acquis qu'à long terme par la pertinence des choix, l'appui du personnel et l'absence d'avidité.

Le développement des activités du groupe l'amène à traiter des produits de plus en plus divers selon les critères définis :

- Acheter un déchet,
- Le trier,
- Le dépolluer,
- Restituer les matières premières.

La politique du groupe consiste à lutter contre l'exportation de déchets de matières – alors que ces dernières sont nécessaires à l'activité de l'Europe et que des matières « neuves » sont aujourd'hui encore majoritairement (ré)-importées, avec les conséquences environnementales que l'on connaît – et avant tout d'éviter leur destruction.

Chaque marché nécessite une approche individuelle qui se définit d'abord par "ne pas nuire" :

- Nous nous efforçons de trouver nos déchets au plus près possible de nos usines et de favoriser les clients les plus proches ;
- Notre logistique s'applique à choisir les transports les plus adaptés (routes, rail, voies d'eau) avec le souci du respect de l'environnement ;
- Lorsqu'ils arrivent sur le site, les produits sont identifiés et déposés sur des sols protégés pour éviter toute pollution ;
- Les eaux utilisées au cours des processus industriels sont généralement recyclées dans l'usine elle-même, grâce à des équipements adaptés et maintenus aux meilleurs niveaux techniques ;
- Les produits pouvant présenter des dangers sont systématiquement séquestrés et détruits via les filières les plus sûres s'ils ne peuvent pas être régénérés ;
- Les produits banals concourant au fonctionnement de l'usine (palette, carton, métaux) sont systématiquement isolés et revendus.

Chacun des responsables de site est sensibilisé et formé aux demandes de l'administration et à celle de la direction quant à la sécurité, à l'hygiène et au respect des normes environnementales. Les unités de taille significative possèdent leur propre ingénieur qualité, chargé de l'environnement. Il rapporte sans délégation à la direction générale de la filiale. Les actions de formation et d'information des salariés de chaque filiale complètent le dispositif mis en place pour la protection globale de l'environnement.

Les différentes sociétés examinent régulièrement, avec l'aide des responsables du groupe, voire de consultants extérieurs, les problématiques environnementales. Elles procèdent sans délai aux travaux nécessaires s'ils peuvent ou doivent être effectués rapidement ou éventuellement comptabilisent des provisions les comptes pour faire face à des charges futures. Au 31/12/2012, il n'existe aucune provision à caractère environnemental.

Pollution et gestion des déchets

L'ensemble des équipements pouvant polluer l'air (fours, ...) fait l'objet d'une surveillance constante et les techniques les plus reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles de poussière et d'odeur.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont isolés (sols bétonnés) et, quand les techniques mises en œuvre l'imposent, équipés des collecteurs adaptés destinés à récupérer les émissions involontaires d'effluents. Certaines des usines possèdent leurs propres installations de dépollution des eaux.

Les produits pouvant présenter des dangers sont systématiquement séquestrés et détruits via les filières les plus sûres s'ils ne peuvent pas être régénérés.

Les nuisances sonores sont prises en compte tant pour le personnel que pour le voisinage, la plupart des sites étant suffisamment isolés phoniquement pour éviter tout problème de ce type.

Utilisation durable des ressources

Le groupe a pour vocation de régénérer des matières premières à partir de déchets. Pour que les opérations industrielles soient efficaces tant d'un point de vue économique que d'un point de vue écologique, il est indispensable de travailler avec une obsession : détruire le moins possible de ces matières. Ainsi, AUREA remet sur le marché plus de 95% des déchets qu'elle a approvisionnés et régénérés et, de ce fait, participe à la limitation du prélèvement des ressources primaires. Le maintien et l'amélioration de ce taux sont obtenus en mettant en œuvre de manière pertinente les meilleures techniques disponibles.

En matière de régénération de matières premières, il est important de comparer la consommation énergétique pour produire la matière primaire (par exemple des alliages d'aluminium à partir de la bauxite) à celle nécessaire pour produire la même quantité de produit régénéré (par exemple un alliage à partir de déchets d'aluminium) : cette dépense est significativement inférieure et participe donc doublement à l'économie de ressources.

Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles et eau font l'objet d'un examen attentif. Les équipements sont maintenus et mis à niveau avec le souci de la réduction des consommations énergétiques, électricité et gaz essentiellement. Ces consommations font l'objet d'une surveillance constante et de mesures d'économies, y compris dans les services administratifs.

Les déchets générés par l'activité des différentes usines d'AUREA sont soit envoyés à des opérateurs munis d'équipements industriels spécifiques capables d'en extraire les matières premières résiduelles, parfois à 100%, ou dirigés vers des unités de traitement de déchets spécialisés pour destruction et stockage.

Changement climatique et protection de la biodiversité

Acteur engagé sur le front de l'environnement durable, AUREA participe directement à la réduction de la production des gaz à effet de serre de par son métier de régénérateur de déchets. De même, grâce à cette régénération, la réduction des pollutions des sols et des nappes phréatiques, antérieurement dégradés par l'enfouissement ou l'incinération, contribue à maintenir la biodiversité.

Indicateurs

Les sociétés BORITIS et IBER Recyclagem ne sont incluses dans les montants ci-dessous que pour les consommations de carburant, les autres consommations étant non significatives.

Consommations	Unité	2012
Eau	m ³	122 600
Electricité	MWh	43 100
Gaz naturel	MWh	92 600
Carburant camions	m ³	310

Déchets*	Unité	2012
Non dangereux	Tonne	1 200
Dangereux	Tonne	1 700

* non valorisables par un processus industriel

Rejets	Unité	2012
CO ₂	Tonne	30 700

1.12. Prévention des risques technologiques

Cf. ci-dessus (chapitre 1.9)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été présentés.

2. Comptes sociaux de la société AUREA

2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2012 ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité. Comme précédemment, la société a poursuivi ses prestations de management et de service envers ses filiales, générant un chiffre d'affaires de 1 383 654 € HT.

Résultat d'exploitation

Avec un chiffre d'affaires de 1 383 654 €, constitué des prestations effectuées pour ses filiales, des produits divers de 541 094 € et des charges d'exploitations de 2 392 677 €, le résultat d'exploitation d'AUREA ressort en perte de 467 929 € contre une perte d'exploitation de 50 613 € enregistrée l'an dernier. Les coûts de mise en place des crédits bancaires et le renforcement des effectifs du siège expliquent l'essentiel de cet écart.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 5 606 809 €, dont 4 000 000 € de dividendes, le solde provenant du produit des placements financiers et des intérêts de comptes courants et prêts intra-groupe. Les charges financières s'élèvent à 1 754 560 € et correspondent aux intérêts sur les emprunts et sur les Océanes. Le résultat financier s'établit à 3 852 249 €.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt s'élève à 3 384 320 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 86 112 €, essentiellement constitué de la dernière dotation de l'amortissement de la prime de remboursement des Océanes et d'une reprise de provision partielle sur un titre obligataire déprécié de manière importante l'an dernier.

Résultat net

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'établit à 3 470 432 €.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes ainsi que la proposition d'affectation du résultat qui vous est présentée au paragraphe 3.1.

2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société n'a pas rencontré de difficultés particulières.

Compte tenu de son rôle d'animation du groupe, AUREA a suscité et apporté son soutien aux filiales dans leur démarche de progrès.

2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

La société poursuit l'animation de ses filiales et recherche de façon permanente, non seulement à renforcer ses activités existantes, mais aussi à se développer dans de nouvelles activités et sur de nouveaux territoires géographiques. Sa politique de développement externe se concentre dans le développement durable.

Sa stratégie de croissance externe demeure axée sur les points suivants :

- Acquisition de sociétés de taille moyenne ;
- Non subventionnées ;

- Utilisant des technologies éprouvées dans le domaine du recyclage et de la régénération ;
- Opérant sur des "business models" rentables ;
- Avec la mise en place de financements adaptés.

2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société n'est pas exposée de manière significative sur les marchés financiers, en dehors des titres d'auto contrôle. Il n'existe pas de risque notable en matière de risques pays.

2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise

Un swap à taux fixe a été mis en place en octobre 2012 sur 60% de la tranche de 5 M€ des crédits bancaires mis en place en juillet 2012.

2.6. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

AUREA a acquis en janvier 2013, auprès des actionnaires minoritaires de la société RULO, les 20% du capital qui lui manquait pour la contrôler à 100%.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

La société AUREA n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement, mais a encouragé celle de ses filiales.

3. Approbation des comptes de l'exercice, affectation du résultat

3.1. Comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils vous ont été présentés précédemment et qui font apparaître un bénéfice de 3 470 432 €.

Le poste report à nouveau à fin 2012 s'élevant à 1 353 636 €, le montant total distribuable – hors réserves – ressort à 4 824 068 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ce montant de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale jusqu'à concurrence de 5% du résultat de l'exercice 2012, soit 173 522 € ;
- Distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,10 € par action, soit un montant total de 1 139 402 €. Nombre d'actions ayant droit aux dividendes au 31/12/2012 : 11 842 054 – 448 030 (actions détenues en autocontrôle et contrat de liquidité au 31/12/2012) = 11 394 024
- Affectation du solde de 3 511 144 € en report à nouveau.

Le montant de la distribution sera adapté en fonction du nombre d'actions d'autocontrôle lors de la mise en paiement.

Le dividende de 0,10 € par action sera payable soit en actions, soit en numéraire, soit au choix des actionnaires, au siège social à compter du 26 juillet 2013. Les actions affectées au paiement seront émises par voie d'augmentation du capital.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, les revenus distribués et payés en 2013 sont obligatoirement soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après réduction d'un abattement de 40% (conformément à l'article 158-3-2 du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction).

Les revenus distribués sont assujettis à un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21% (plus prélèvements sociaux de 15,5%), retenu par l'établissement payeur sur le montant brut des revenus distribués en 2013 et imputable sur l'impôt sur le revenu dû l'année suivante, sauf pour les personnes physiques bénéficiaires ayant demandé avant le 31/03/2013 à en être dispensées eu égard au montant de leur revenu fiscal de référence de l'année 2011 (inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ou 75 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune).

Le montant du dividende qui ne sera pas distribué, compte tenu de l'existence d'actions d'auto contrôle sans droit à dividende, sera affecté au poste Report à nouveau.

3.2. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a été constaté, au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense ou charge somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au titre de l'article 39-5 du Code général des impôts.

3.3. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices

Nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende (*)	Montant éligible à la réfaction de 40% (**)	Montant non éligible à la réfaction de 40%	Dividende par action (***)
2011	1 123 941 €	1 123 941 €	-	0,10 €
2010	1 141 949 €	1 141 949 €	-	0,10 €
2009	1 132 424 €	1 132 424 €	-	0,10 €

(*) Dividende net ajusté en fonction du nombre d'actions d'autocontrôle lors de la mise en paiement.

(**) Réfaction de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, telle qu'indiquée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

(***) Avant déduction, le cas échéant, des prélèvements sociaux sur le dividende des personnes physiques.

3.4. Tableau des résultats des 5 derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats de la société pour les 5 derniers exercices (cf. page 83). Vous trouverez enfin, joint en annexe au présent rapport, un tableau de variation des capitaux propres (cf. page 47).

3.5. Information sur les délais de paiement fournisseurs

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31/12/2012, le solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Exercice	< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	≥ 90 jours
2012	210 455	-	-	-
2011	82 218	-	-	-
2010	121 904	-	-	-

Les charges externes sont essentiellement constituées d'honoraires payés comptant.

4. Filiales et participations, sociétés contrôlées

En vous rendant compte de l'activité de la société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle. Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Concernant ces filiales et participations, nous portons également à votre connaissance les éléments suivants :

- Prises de participation significatives dans les sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, du 1/5^{ème}, du 1/3, de la moitié ou des 2/3 du capital d'une telle société ou la prise de contrôle de telles sociétés.

4.1. Prises de participation

Directes

- AUREA Investimmo : 100%
- AUREA Investissements : 100%

Indirectes

- PLASTINEO : 60% (filiale de BROPLAST)
- IBER Recyclagem II : 98% (filiale d'IBER Recyclagem)
- SCI des Mofflaines : 100% (filiale d'AUREA Investimmo)
- SCI de Compiègne : 100% (filiale d'AUREA Investimmo)
- SCI Albrecht 8 : 100% (non consolidée, filiale d'AUREA Investimmo)

4.2. Cession de filiales ou de participations dans des sociétés ayant leur siège en France

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a cédé aucune de ses participations ou filiales dans des sociétés ayant leur siège en France.

5. Informations concernant le capital de la société

5.1. Sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue par celles-ci

Nous vous rappelons qu'au 31/12/2012 la société contrôle directement et indirectement les sociétés suivantes :

Société	Forme sociale	% de capital détenu
AUREA Assurconseil	SARL	100%
AUREA Investimmo	SAS	100%
AUREA Investissements	SAS	100%
BHS (Allemagne)	GmbH	100%
BHS France	SARL	100%
BORITIS	SAS	100%
BROPLAST	SAS	99%
ECO HUILE	SA	100%
IBER Recyclagem (Portugal)	SA	98%
IBER Recyclagem II (Portugal)	LDA	98%
M LEGO	SAS	100%
MATEREGE	SARL	100%
OIL ENVIRONNEMENTAL AFRICA (Côte d'Ivoire)	SA	60%
PLASTINEO	SAS	60%
POUDMET	SAS	100%
REGEAL	SAS	100%
ROLL GOM	SAS	100%
RULO NV (Belgique)	SA	80%
SCI des Mouflaines	SCI	100%
SCI de Compiègne	SCI	100%
SCI Albrecht 8	SCI	100%

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans AUREA.

Les sociétés OIL ENVIRONNEMENTAL AFRICA et SCI Albrecht 8, compte tenu de leur contribution non significative en 2012, n'ont pas été consolidées.

5.2. Déclarations de franchissements de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice

- Par courrier reçu le 8 février 2012, complété par un courrier reçu le 9 février 2012, la société par actions simplifiée ZENLOR (1) (25 rue Marbeuf, 75008 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31/12/2011, le seuil de 5% des droits de vote de la société AUREA et détenir, à ce jour et à cette date, 539 889 actions AUREA représentant 1 030 032 droits de vote, soit 4,62% du capital et 5,66% des droits de vote de cette société (2). Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

(1) Contrôlée par la société par actions simplifiée Ovalto Investissement, société dirigée par M. Jacky Lorenzetti et détenue à 100% par la famille Lorenzetti.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 11 677 354 actions représentant 18 201 378 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Par courrier reçu le 24 avril 2012, la société par actions simplifiée ZENLOR (1) (25 rue Marbeuf, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 avril 2012, le seuil de 5% du capital de la société AUREA et détenir 584 000 actions AUREA représentant 1 074 143 droits de vote, soit 5,001% du capital et 5,90% des droits de vote de cette société (2). Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AUREA sur le marché.

(1) Contrôlée par la société par actions simplifiée Ovalto Investissement, société dirigée par M. Jacky Lorenzetti et détenue à 100% par la famille Lorenzetti.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 11 677 354 actions représentant 18 201 373 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Par courrier reçu le 18 décembre 2012, la société CM-CIC Investissement (1) (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUREA et détenir 640 000 actions AUREA représentant 954 928 droits de vote, soit 5,40% du capital et 5,20% des droits de vote de cette société (2). Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AUREA sur le marché.

(1) Contrôlée par CM-CIC.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 842 054 actions représentant 18 366 073 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

5.3. Identité des personnes détenant une participation significative dans le capital de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, les personnes physiques ou morales qui détiennent directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

- Joël PICARD, demeurant Rond Point de l'Etoile 3 – 1050 Belgique, né le 17 septembre 1944 à Morzine (74) détient 2 098 846 actions AUREA, soit 17,7% du capital et 22,7% des droits de vote nets.
- La société FINANCIERE 97, dont le siège social est 3, Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 384 723 921 RCS Paris, détient 3 921 680 actions, soit 33,1% du capital et 42,8% des droits de vote nets. Cette société est contrôlée par Joël PICARD.
- La société ZENLOR, SAS au capital de 50 632 111 € dont le siège social est 25, rue Marbeuf - 75008 Paris, immatriculée 478 396 658 RCS Paris, détient 598 209 actions représentant 5,1% du capital et 6,1% des droits de vote nets.
- La société CM-CIC Investissement, dont le siège social est 28 avenue de l'Opéra - 75002 Paris, immatriculée 317 586 220 RCS Paris, détient 650 000 actions représentant 5,5% du capital et 5,4% des droits de vote nets.

Par ailleurs :

- Messieurs Antoine DIESBECQ, Bernard GALLOIS, René RIPER, Roland du LUART, Madame Myrtille PICARD et la société FINANCIERE 97, administrateurs de la société, détiennent le nombre d'actions minimum pour être administrateur, à savoir 25 actions.

5.4. Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31/12/2012 : néant.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) représentent moins de 3% du capital social, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L.443-5 du Code du travail, c'est à dire adhérent à une plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou à un plan d'épargne salariale volontaire (PPESV).

La dernière assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 23/06/2012 dans sa 11^{ème} résolution. Dans la mesure toutefois où une nouvelle délégation de compétence vous sera soumise en vue de procéder à une augmentation du capital social au cours de la prochaine assemblée générale, vous aurez également à vous prononcer sur une augmentation de capital au profit des salariés de la société.

5.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur le capital social

Les dirigeants d'AUREA ont effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2012 :

Joël PICARD

- Déclaration en date du 13/09/2012 : obtention de 49 853 actions AUREA au prix unitaire de 4,11 € au titre de la distribution du dividende en actions

FINANCIERE 97

- Déclaration en date du 9/05/2012 : acquisition de 4 636 actions AUREA au prix unitaire de 5,30 €
- Déclaration en date du 9/05/2012 : acquisition de 1 650 actions AUREA au prix unitaire moyen de 5,1113 €
- Déclaration en date du 22/05/2012 : acquisition de 1 262 actions AUREA au prix unitaire moyen de 4,9883 €
- Déclaration en date du 22/05/2012 : acquisition de 1 396 actions AUREA au prix unitaire moyen de 4,9902 €
- Déclaration en date du 22/05/2012 : acquisition de 2 342 actions AUREA au prix unitaire moyen de 4,9129 €
- Déclaration en date du 22/08/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire de 4,50 €
- Déclaration en date du 22/08/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire moyen de 4,5455 €
- Déclaration en date du 13/09/2012 : obtention de 92 628 actions AUREA au prix unitaire de 4,11 € au titre de la distribution du dividende en actions
- Déclaration en date du 26/09/2012 : acquisition de 4 000 actions AUREA au prix unitaire moyen de 5,0744 €
- Déclaration en date du 26/09/2012 : acquisition de 4 000 actions AUREA au prix unitaire moyen de 5,1109 €
- Déclaration en date du 26/09/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire moyen de 5,0953 €
- Déclaration en date du 26/10/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire de 4,50 €
- Déclaration en date du 26/10/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire de 4,40 €
- Déclaration en date du 29/11/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire moyen de 4,2392 €
- Déclaration en date du 3/12/2012 : acquisition de 2 000 actions AUREA au prix unitaire de 4,23 €

René RIPER

- Déclaration en date du 25/07/2012 : acquisition de 21 actions AUREA au prix unitaire de 4,30 €

Myrtille PICARD

- Déclaration en date du 3/10/2012 : acquisition de 100 actions AUREA au prix unitaire de 5,18 €

5.6. Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les opérations d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2012.

Le programme de rachat d'actions mis en place à compter de l'assemblée générale mixte du 27/06/2012 avait pour objectifs, par ordre de priorité :

- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, ou
- La remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- La mise en œuvre de tout plan d'achat d'actions de la société aux membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, ou
- L'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 du Code de commerce, ou
- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de leur entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail, ou

- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social, par période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'adoption de la 9^{ème} résolution ci-après.

Bilan 2012 du programme de rachat :

Actions	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré	Total
Achats	37 079	4,52 €	167 556 €
Ventes	-	-	-
Annulations	-	-	-
Transferts (*)	17 400	3,80 €	66 120 €
Commissions sur achats d'actions propres			456,19 €
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2012 hors contrat de liquidité			445 550
Nombre d'actions détenues au 31/12/2012 par le contrat de liquidité			2 480
Total nombre d'actions auto détenues au 31/12/2012			448 030

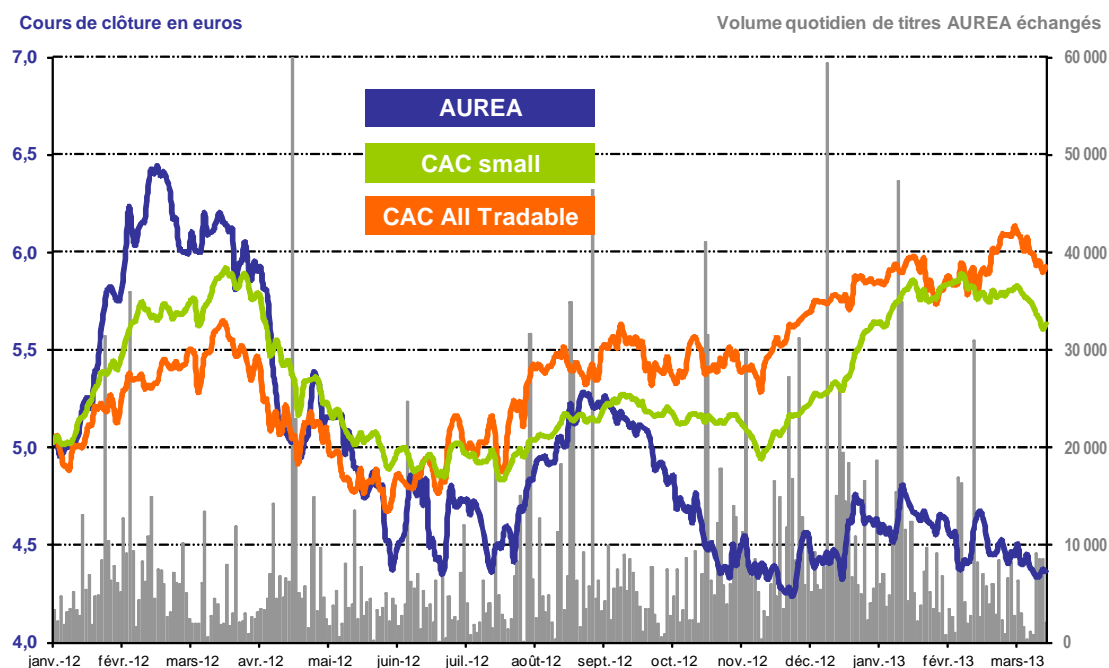
(*) Conversion d'OCEANES en actions et attribution définitive d'actions gratuites

5.7. Attribution d'actions gratuites

Une délégation de compétence a été donnée au conseil d'administration, en vue d'attribuer gratuitement des actions de la société, par l'assemblée générale du 24 juin 2010, pour une durée de 38 mois. Les opérations réalisées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants font l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, d'un rapport spécial.

- Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants au titre de 2010 : 15 000
- Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants au titre de 2011 : 9 900
- Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants au titre de 2012 : 13 700

5.8. Evolution boursière du titre



5.9. Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez annexé ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence en cours de validité données au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital.

Délégation de compétence en cours de validité au 17/04/2013 Autorisation	Caractéristiques	Utilisation avant le 17/04/2013 et part résiduelle
Augmentation de capital par émission avec maintien du DPS de toute valeur donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ou par incorporation de primes, réserves ou autres. Emission de valeurs mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du DPS (AGE du 23/06/2011 - 8 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (**): 30 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 23/06/2011	Non utilisée
Augmentation de capital par émission avec suppression du DPS de toute valeur donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société. Emission de valeurs mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du DPS (AGE du 23/06/2011 - 9 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (**): 30 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 23/06/2011	Non utilisée
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes déterminées (AGE du 27/06/2012 - 8 ^{ème} résolution)	Montant nominal global maximum (**): 30 000 000 € Durée : 18 mois à compter du 27/06/2012	Non utilisée
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L. 3332-18 et L. 3332-19 du Code du travail. (AGE du 27/06/2012 - 9 ^{ème} résolution)	Montant nominal maximum : 100 000 € s'imputant sur le plafond global de 30 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 27/06/2012	Non utilisée

(*) Pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées en application des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2011.

(**) Pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées en application des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012.

Aucune des autres délégations de compétence précédemment autorisées et encore en validité sur tout ou partie de l'exercice 2012 n'a été utilisée.

6. Direction générale, mandataires sociaux

6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société.

Nom et prénom usuel ou dénomination sociale	Qualité	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Joël PICARD	Président Directeur Général	Administrateur de la société FINANCIERE 97 , société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, 384 713 921 RCS Paris Président de la société TOMBSTONE FRANCE , société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, 477 050 330 RCS Paris Gérant de la société BHS , GmbH dont le siège social est Fritz Schunk Strasse – 66440 Blieskastel Böckweiler (Allemagne), DE 138 332 536 Président de la société RULO , société anonyme dont le siège est Chaussée d'Audenarde 82 – 7742 Herinnes les Pecq (Belgique), RPM 454 294 253 Représentant permanent d'AUREA au conseil d'administration de la Compagnie Française ECO HUILE , société anonyme dont le siège social est ZI Port Jérôme - 76170 Lillebonne, 393 361 175 RCS Le Havre Administrateur de la société IBER Reciclagem , société anonyme dont le siège social est Zona Industrial de Caetano – Travessa das Lages 230 – 4410-08 Canelas – Vila Nova de Gaia (Portugal), NIPC 509 669 905

René RIPER	Administrateur	<p>Président directeur général de la Compagnie Française ECO HUILE, société anonyme dont le siège social est ZI Port Jérôme - 76170 Lillebonne, 393 361 175 RCS Le Havre</p> <p>Administrateur de la société OIL ENVIRONMENTAL AFRICA, société dont le siège est 21, Boulevard Marseille Marcory - 635 Abidjan (Côte d'Ivoire)</p> <p>Président de la société REGEAL, SAS dont le siège social est 3 Avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, 514 108 877 RCS Paris</p>
Alain BEJA	Représentant permanent de FINANCIERE 97 Administrateur	<p>Président de la société IBER Recyclagem, société anonyme dont le siège social est Zona Industrial de Caetano – Travessa das Lages 230 – 4410-08 Canelas – Vila Nova de Gaia (Portugal), NIPC 509 669 905</p> <p>Administrateur de la Compagnie Française ECO HUILE, société anonyme dont le siège social est ZI Port Jérôme - 76170 Lillebonne, 393 361 175 RCS Le Havre</p> <p>Gérant de la société ABGolf Conseil, SARL dont le siège social est 70 rue Raynouard - 75016 Paris, 500 858 915 RCS Paris</p>
Bernard GALLOIS	Administrateur	Gérant de la société AUREA Assurconseil , SARL dont le siège social est 3 Avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, 394 751 572 RCS Paris
Antoine DIESBECQ	Administrateur	<p>Gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée RACINE, 349 691 535 RCS Paris</p> <p>Administrateur du GIE SOFIA, dont le siège social est 11 Place Dauphine – 75001 Paris, 512 044 215 RCS Paris</p>
Roland du LUART	Administrateur	<p>Membre du Conseil de Surveillance de la société EURAZEO, SA dont le siège est 32 rue de Monceau – 75008 Paris, 414 908 624 RCS Paris</p> <p>Membre du conseil de Surveillance de la BANQUE HOTTINGUER, société en commandite par actions dont le siège social est 63 rue de la Victoire - 75009 Paris, 381 241 900 RCS Paris</p>
Myrtille PICARD	Administrateur	<p>Gérante de la société ART VALOREM, SARL dont le siège est 43 rue de Trévisse – 75009 Paris, 485 074 371 RCS Paris</p> <p>Administrateur de la société FINANCIERE 97, société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, 384 713 921 RCS Paris</p>

6.2. Rémunération des mandataires sociaux

TABLEAU 1		
Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Joël PICARD, président directeur général	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	26 990 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	26 990 €	20 000 €

TABLEAU 2				
Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Joël PICARD, président directeur général	Montants au titre de 2012		Montants au titre de 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (y compris charges patronales)	-	6 990 €	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	20 000 €	-	20 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	26 990 €	-	20 000 €

TABLEAU 3		
Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Membres du conseil	Montants attribués en 2012	Montants attribués en 2011
René RIPER		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Bernard GALLOIS		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Antoine DIESBECQ		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Financière 97, représentée par Alain BEJA		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Roland du LUART		
Jetons de présence	5 000 €	-
Myrtille PICARD		
Jetons de présence	5 000 €	-
TOTAL	90 000 €	80 000 €

TABLEAU 4						
Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Total	-	-	-	Néant	-	-

TABLEAU 5			
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Total	-	Néant	-

TABLEAU 6							
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social							
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance	
Total	-	Néant	-	-	-	-	

TABLEAU 7			
Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social			
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2011	Conditions d'acquisition
Total	-	Néant	-

TABLEAU 8				
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions				
information sur les options de souscription ou d'achat				
Date d'assemblée				
Date du conseil d'administration				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées				
<i>Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>				
<i>Joël Picard</i>				
Point de départ d'exercice des options				
<i>Joël Picard</i>				
<i>Personnel cadre</i>			Néant	
<i>Personnel non cadre</i>				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
<i>Personnel cadre</i>				
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

TABLEAU 9	nombre total d'options attribués / d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré	plan
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers			
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		

TABLEAU 10	Dirigeants mandataires sociaux		contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		indemnité relative à une clause de non concurrence	
			oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Joël Picard									
	Président directeur général			X		X		X		X
	Date début mandat 27/06/2008									
	Date fin de mandat AGM exercice 2013									

6.3. Point sur le renouvellement des mandats

Les mandats d'administrateur de Messieurs Antoine DIESBECQ et Bernard GALLOIS arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2012, le Conseil d'administration soumet à l'assemblée générale de actionnaires leur renouvellement pour une période de six années, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce

Des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et d'autres, conclues antérieurement, se sont poursuivies. Elles font l'objet du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes et sont soumises au vote de l'assemblée. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

8. Contrôle interne

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport spécial du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne de la société et un rapport spécial des commissaires aux comptes de la société sur ce rapport vous seront également présentés (cf. page 87).

9. Approbation des comptes, décisions à prendre

Nous vous présentons ci-dessous les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale du 26 juin 2013.

9.1. Résolutions à titre ordinaire

- Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice et les comptes consolidés ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposons. (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} résolutions).
- Nous vous prions de bien vouloir approuver les conventions réglementées dans les conditions prévues à l'article L.225-38 du Code de commerce, telles qu'elles vous sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. (5^{ème} résolution).
- Nous vous proposons d'allouer aux administrateurs de la société un montant annuel de 140 000 € à titre de jetons de présence, pour l'exercice en cours. Ce montant sera librement réparti par le conseil d'administration. (6^{ème} résolution).
- Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Antoine DIESBECO. (7^{ème} résolution).
- Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard GALLOIS. (8^{ème} résolution).
- Nous soumettons à votre approbation le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat, que nous vous soumettons. Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont les mêmes que ceux prévus par le précédent programme, approuvé par l'assemblée générale du 27/06/2012. Le prix maximum d'achat d'une action est de 15 €. Cette autorisation de rachat d'actions, qui mettra fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27/06/2012, sera donnée pour une durée de 18 mois. Au 31/12/2012, la société détenait 445 050 actions propres hors contrat de liquidité. (9^{ème} résolution).

9.2. Résolutions à titre extraordinaire

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (10^{ème} résolution).

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (11^{ème} résolution).
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres réservées à des investisseurs qualifiés et/ou un cercle restreint d'investisseurs (i) d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou (ii) d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (12^{ème} résolution).

Le montant nominal total de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions est plafonné à 30 millions d'euros.

Le montant nominal total de l'ensemble des valeurs mobilières représentatives des créances susceptibles d'être émises en application des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions est plafonné à 50 millions d'euros.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L. 3332-18 et L. 3332-19 du Code du travail. (13^{ème} résolution).
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. (14^{ème} résolution).

9.3. Résolution à titre ordinaire

- Enfin nous vous demandons, à titre ordinaire, de conférer tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. (15^{ème} résolution).

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et les comptes consolidés vous ont été communiqués ou mis à votre disposition au siège social de la société conformément à la loi.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

«J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.»



Joël Picard
Président Directeur Général
Paris, le 30 avril 2013

LETTRE DE FIN DE TRAVAUX

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **AUREA**, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le rapport financier annuel de la société **AUREA** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons vérifié que nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux parties « comptes consolidés au 31/12/2012 » et « comptes sociaux au 31/12/2012 » du rapport financier annuel, sont ceux que nous avons émis le 30 avril 2013.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du rapport financier annuel afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Paris et Bry sur Marne, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

CFG AUDIT
Sébastien Induni



CABINET GILLES HUBERT
Guilhem Princé



Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 6, 7 et suivants de l'article L.225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport est établi sur la base des travaux du service financier du groupe AUREA. Il a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du groupe au titre du dispositif de contrôle interne.

Le conseil d'administration du groupe AUREA se réfère au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17/12/2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Le conseil d'administration considère en effet que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) du Code MiddleNext sont adaptées aux enjeux, à la taille de la société, à la composition de l'équipe dirigeante et à la structure du capital. Le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites est disponible sur le site www.middlenext.com.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil

1.1. Présentation du conseil

Le conseil est composé de 7 membres (2 nouveaux administrateurs ayant été nommés lors de l'AG du 14/09/2012).

Celui-ci se réunit au minimum chaque trimestre, sur la convocation du Président. La présence des administrateurs à ces réunions est assidue. De surcroît, dans le courant de l'exercice clos le 31/12/2012, des réunions informelles et des consultations fréquentes ont eu lieu entre le Président et les administrateurs.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du conseil arrêtant les comptes annuels.

Les documents et les dossiers, objets de toute délibération pendant les réunions, sont tenus à disposition des administrations et/ou communiqués sur toute demande.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président, assisté du secrétaire du conseil. Ces derniers sont régulièrement couchés sur le registre des délibérations du conseil d'administration.

Le conseil d'administration n'est pas doté de comités spécialisés. Le rôle du comité d'audit est assuré par le conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.823-19 nouveau du Code de commerce.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'AUREA et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

D'une manière générale, le conseil d'administration est ainsi amené à :

- Examiner les états financiers, approuver le budget annuel, contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- Discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée...),
- Contrôler la régularité des actes de la direction générale,
- Autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société.

Il est à noter que, compte tenu de la rapidité de sa croissance, la société AUREA ne s'est pas encore dotée d'un règlement intérieur, dont la mise en place est recommandée par le Code MiddleNext. Elle envisage toutefois de mettre en place un tel règlement intérieur.

1.2. Organisation humaine du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
Joël PICARD (*)	Président Directeur Général	25/06/2007	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013
FINANCIERE 97 (**)	Administrateur	12/11/2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013
René RIPER (***)	Administrateur	27/08/2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Bernard GALLOIS	Administrateur (****)	25/06/2007	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012
Antoine DIESBECQ	Administrateur (****)	25/06/ 2007	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012
Myrtille PICARD	Administrateur	14/09/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Roland du LUART	Administrateur (****)	14/09/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017

(*) Monsieur PICARD, administrateur depuis le 12/11/2002, a été nommé Président Directeur Général par le conseil d'administration du 25/06/2007. Son mandat a été renouvelé par l'AG du 27/06/2008 pour une durée de 6 années. Monsieur PICARD est à l'origine de la création du groupe AUREA et en est l'actionnaire de contrôle (cf. pages 19 et 20).

(**) La société FINANCIERE 97 est représentée par Monsieur BEJA. Le mandat de la société FINANCIERE 97 a été renouvelé par l'AG du 27/06/2008.

(***) Le mandat de Monsieur RIPER a été renouvelé par l'AG du 24/06/2010.

(****) Messieurs GALLOIS, DIESBECQ et du LUART sont administrateurs indépendants.

Lien familial entre les administrateurs

Myrtille PICARD, nommée par l'AG du 14/09/2012, est la fille de Joël PICARD, Président du Conseil d'administration.

Conflits d'intérêts potentiels

A la date du présent document et à la connaissance d'AUREA, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard d'AUREA des membres du conseil d'administration et de la direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

Critères de sélection des administrateurs

Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le conseil d'administration examine la situation du candidat par rapport aux domaines de compétence de celui-ci, de manière à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du conseil, ainsi que sa complémentarité avec les compétences des autres membres du conseil. La limite d'âge de la fonction de Président du conseil d'administration est de 75 ans.

Administrateurs indépendants

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt de la société. Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, pour être qualifié d'indépendant un membre doit :

- Ne pas être salarié de la société ou mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 derniers exercices,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,

- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années,
- D'une manière générale ne pas avoir avec la société un lien susceptible d'entraver sa capacité de jugement indépendant dans l'exécution de ses fonctions de membre du conseil d'administration.

Il appartient chaque année au conseil d'administration d'examiner, lors du 1^{er} conseil suivant la clôture de l'exercice de la société, la situation de chacun des membres au regard de ces critères d'indépendance. Le conseil d'administration peut, sous réserve de justifier sa position, considérer que l'un des membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères. A l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous les critères n'est pas indépendant.

Chaque membre, qualifié d'indépendant au regard des critères ci-dessus, informe le président dès qu'il en a connaissance de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères.

Conformément aux dispositions du Code MiddleNext, le conseil d'administration a étudié la situation de chaque administrateur au regard desdits critères et a ainsi constaté que 3 administrateurs pouvaient être considérés comme des administrateurs indépendants en 2012 : Messieurs DIESBECCO, GALLOIS et du LUART.

Représentation des femmes et des hommes au sein du conseil

Myrtille PICARD a été nommée administratrice lors de l'AG du 14/09/2012.

Cumul de mandats (article L.225-21 du Code de commerce)

Les mandats des membres du conseil d'administration et les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés sont détaillés en page 25. Les mandats des membres du conseil d'administration et les fonctions qu'ils ont exercé dans d'autres sociétés au cours des 5 dernières années sont détaillés dans le document de référence 2012 (cf. paragraphe 3.2.2). Aucun administrateur d'AUREA ne se trouve, à la connaissance de la société et à la date du présent document, en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.3 Organes liés au conseil d'administration

Direction générale

La direction générale est assurée par le Président du conseil d'administration, Joël PICARD.

Le PDG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom d'AUREA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration

Comités spécialisés constitués au sein du conseil d'administration

AUREA a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un comité d'audit (obligation prévue à l'article L.823-20-4 du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité mentionné à l'article L.823-19 du même Code, sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration). Le conseil d'administration d'AUREA s'est identifié, dans les conditions définies par les textes, comme étant l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le conseil d'administration d'AUREA, remplissant les fonctions de comité d'audit, assure ainsi le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière,
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

1.4. Organisation matérielle du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son dirigeant, qui organise et dirige ses travaux. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Tenue des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au minimum chaque trimestre, sur convocation du président, et en tout état de cause à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2012. De surcroît, tout au long de l'exercice 2012, des réunions informelles et des consultations fréquentes ont eu lieu entre les administrateurs. Le président communique préalablement à chaque administrateur toute information et tout document nécessaires à la réunion. Les documents et les dossiers, objets des délibérations pendant les réunions, sont tenus à la disposition des administrateurs et / ou communiqués sur demande. Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du conseil d'administration arrêtant les comptes annuels et semestriels. Ils ont effectivement participé à ces réunions au cours de l'exercice 2012.

Le conseil d'administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues, à la majorité des membres présents ou représentés. Le procès verbal de chaque délibération est établi par le président, assisté du secrétaire du conseil. Les procès verbaux sont régulièrement couchés sur le registre des délibérations du conseil d'administration.

Evaluation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration évalue régulièrement son mode de fonctionnement.

1.5. Conventions et engagements réglementés et déclarables

Conventions et engagements réglementés

Les procédures d'autorisations préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle. Les personnes concernées par les engagements susvisés ne prennent pas part au vote. Ces conventions sont transmises aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

Conventions et engagements dits déclarables

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Conformément aux dispositions de l'article L.225-39 modifié, les conventions courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être communiquées au président du conseil d'administration, qui n'est plus tenu d'en communiquer la liste et l'objet aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Principe d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du groupe sont assurés par le service financier, dont les missions sont les suivantes :

- Organisation et contrôle des finances, de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- Supervision et contrôle des travaux comptables de consolidation des comptes des filiales aux normes IFRS,
- Organisation d'un secrétariat juridique pour la convocation, la tenue des conseils d'administration, des assemblées et la rédaction des procès-verbaux,
- Poursuite du contrôle de l'établissement du bilan social et du compte de résultat d'AUREA.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe, Joël PICARD a suivi le travail du service financier avec la participation active des administrateurs.

2.2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la société. Chez AUREA, ces actions de préventions sont du domaine de la direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risques pesant sur AUREA est développée dans le rapport de gestion 2012.

La direction générale tient le conseil d'administration régulièrement informé de son évaluation des risques et de la nature de ceux-ci. Le conseil d'administration s'assure que les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour limiter la portée de ces risques et leur impact sur l'activité d'AUREA. Les mesures palliatives entreprises sont régulièrement revues et améliorées par la direction générale.

Contrôles effectués lors des délibérations du conseil d'administration

Au titre de ses responsabilités de Président du conseil d'administration, Joël PICARD s'est attaché à contrôler la diffusion des informations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la presse financière. Il a également veillé au respect par la société des obligations légales et réglementaires concernant les publications sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Le conseil est régulièrement informé de ces contrôles.

Le conseil d'administration prend connaissance des documents significatifs relevant d'audits, rapports, écrits et comptes rendus concernant les projets d'acquisitions de sociétés. Tous les participants aux délibérations du conseil d'administration sont soumis au respect des règles de confidentialité. Les informations significatives de gestion relatives aux budgets, aux investissements importants des filiales et à leur réalisation, sont exposées au conseil d'administration. Les éventuels écarts et modifications significatives à décider ou à approuver en cours d'exercice, du fait de la conjoncture, d'une décision administrative ou de tout autre élément nouveau à prendre en compte, sont analysés lors des délibérations du conseil, pour autant qu'ils ne relèvent pas de la gestion journalière ou excèdent les limitations de pouvoir du dirigeant de la filiale.

En sa qualité de Président du conseil d'administration, Joël PICARD veille au respect des délégations de pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la société et du groupe.

Contrôles effectués au sein des filiales

Sur le plan opérationnel, Joël PICARD visite régulièrement chacune des filiales. Lors de chaque visite, il contrôle avec le concours des dirigeants locaux :

- L'activité proprement dite de la société,
- L'avancement des projets en termes de coûts et délais,
- Le respect des normes liées au droit du travail.

De plus, il s'attache à faire respecter et à développer l'image de chaque filiale, afin de conforter celle du groupe propre à sa vocation environnementale.

Evaluation des contrôles

Le président du conseil d'administration vérifie que les contrôles dans les filiales, qu'il s'agisse du respect des normes liées à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité, sont bien effectués. Le conseil d'administration de la société AUREA est régulièrement informé des problèmes éventuellement rencontrés. Lors de l'exercice clos le 31/12/2012, l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et son adaptation à la gestion des filiales, qui est locale et déléguée.

2.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Etablissement des comptes sociaux

Les comptabilités de toutes les entités du groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable sous le contrôle du service financier d'AUREA. Tout changement dans les normes comptables est correctement traité par le cabinet d'expertise comptable SOFIDEEC Baker Tilly. Tout changement significatif dans les pratiques comptables d'AUREA est revu et, le cas échéant, approuvé par le conseil d'administration. La direction, avec l'assistance des commissaires aux comptes, suit régulièrement les documentations relatives aux transactions significatives inhabituelles et les écritures comptables non standards. La préparation des comptes sociaux est également confiée aux cabinets d'expertise comptable. L'expert comptable de la société-mère assure la fonction de responsable comptable du groupe.

Etablissement des comptes sociaux et consolidés

L'établissement des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, est confié au cabinet d'expertise comptable de la société-mère, sous le contrôle du service financier d'AUREA. La direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Evolution du contrôle interne

AUREA se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. Le système de contrôle financier (budget / reporting) mis en place depuis de nombreuses années est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie semblent performants eu égard à la taille actuelle d'AUREA mais devront être adaptés en cas de croissance significative de la société.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par le service financier. En fonction de l'évolution de sa taille, AUREA renforcera de manière pragmatique cette fonction : renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes...

AUREA audite périodiquement sa gestion des risques (soit en interne, soit en externe) et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers. Ainsi, AUREA a la capacité de revoir régulièrement ses règles de procédure, pour déterminer si elles restent adéquates au regard de ses activités.

3. Pouvoirs du directeur général

Il n'existe pas de limitation statutaire aux pouvoirs du directeur général. Les pouvoirs de Joël PICARD sont toutefois encadrés par les dispositions mises en place dans le cadre de la réduction des risques de dépendance vis-à-vis d'hommes-clés, ainsi que celles visant à circonscrire le risque de contrôle abusif.

4. Participation aux assemblées

La participation aux assemblées est régie par l'article 17 des statuts de la société. Les informations concernant les convocations aux assemblées générales sont régulièrement mises en ligne sur le site internet de la société www.aurea-france.com.

5. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le président présente la politique de rémunération des mandataires sociaux, à savoir les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature qui leur sont accordés.

Le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité ou non d'autoriser le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président directeur général, directeur général, président du directoire et gérant.

Le seul mandataire social dirigeant est Joël PICARD, président du conseil d'administration et directeur général. Sa rémunération se limite aux jetons de présence (20 000 € au titre de l'année 2012), lorsqu'il en est distribué, auxquels s'est ajoutée une rémunération salariale de 4 500 € bruts (6 990 € y compris charges patronales) depuis le 2/04/2012. En outre, la société NORTHBROOK Belgium (société contrôlée par Joël PICARD) a conclu avec AUREA un contrat de consultant au titre duquel elle perçoit 60 000 € par an.

Les autres mandataires sociaux non dirigeants (René RIPER, la société FINANCIERE 97 représentée par Alain BEJA, Bernard GALLOIS, Antoine DIESBECQ, Myrtille PICARD et Roland du LUART) ont perçus des jetons de présence pour un total de 90 000 € au titre de 2012.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, il est conseillé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. De plus, l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants sont soumis à des conditions de performance pertinentes, traduisant l'intérêt à moyen / long terme de l'entreprise. A ce jour, aucune option de souscription ou rachat d'actions et actions de performance n'a été attribuée à des mandataires sociaux, dirigeants comme non dirigeants.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUREA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris et Bry sur Marne, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Guilhem PRINCÉ

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal line with several smaller strokes above it.

Rapport spécial relatif à l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-6 et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'année.

1. Actions attribuées définitivement durant l'année

Au cours de l'exercice 2012, 17 000 actions ont été définitivement attribuées aux collaborateurs du groupe, dont 2 000 à titre de régularisation au titre d'exercices antérieurs à 2009.

2. Actions attribuées durant l'année

L'assemblée générale du 25/06/2007 dans sa 15^{ème} résolution avait décidé d'autoriser le conseil d'administration de la société à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (de la société et/ou des filiales) et des mandataires sociaux (de la société et/ou des filiales), avec renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être émises dans le cadre de cette autorisation.

Cette autorisation a été renouvelée dans la limite de 100 000 actions et pour une durée de 38 mois à compter du 24 juin 2010. Dans ce cadre, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 15 000 actions à 10 salariés du groupe au cours de l'exercice 2010, puis 9 900 actions à 11 salariés du groupe au cours de l'exercice 2011 et 13 700 actions à 14 salariés du groupe au cours de l'exercice 2012, ce qui porte le solde pouvant être attribué gratuitement à 61 400 actions. Les bénéficiaires concernés ont formellement accepté l'attribution de ces actions. Il est précisé qu'aucun mandataire social de la société AUREA n'est attributaire d'actions gratuites.

Les actions attribuées, soit déjà en possession de la société, soit rachetées au préalable par la société sur le marché, seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est assortie d'une condition de présence dans le groupe à la date de ladite attribution définitive. La rupture du contrat de travail ou la cessation de tous les mandats sociaux de l'attributaire au cours de la période d'acquisition lui retire le droit à l'attribution définitive des actions gratuites.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive. Pendant la période de conservation, et nonobstant l'obligation de conservation des actions, les bénéficiaires pourront exercer les droits attachés à celles-ci, et en particulier le droit d'information et de communication, le droit préférentiel de souscription, le droit de vote et le droit aux dividendes.

Le coût des actions attribuées a été provisionné dans les comptes d'AUREA sur la base du coût historique d'acquisition (FIFO) des actions auto-détenues au 31/12/2012.



Groupe européen dédié au développement durable

Comptes consolidés
au 31/12/2012

Comptes consolidés au 31/12/2012

Bilan simplifié

<i>En K€</i>	Notes	2012 IFRS	2011 IFRS	2010 IFRS
Ecart d'acquisition	1-3	11 502	10 195	10 192
Immobilisations incorporelles	2	1 263	2 616	1 229
Immobilisations corporelles	2	43 735	45 901	38 166
Actifs financiers non courants	4	1 335	1 729	4 318
Actifs d'impôts différés non courants	12	2 850	2 894	2 403
Actifs non courants		60 685	63 335	56 308
Stocks	5	23 227	28 391	13 969
Clients et autres débiteurs	6	19 210	25 127	22 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	19 351	42 050	43 229
Actifs courants		61 788	95 568	79 522
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés		-	-	1 655
TOTAL ACTIF		122 473	158 903	137 485

<i>En K€</i>	Notes	2012 IFRS	2011 IFRS	2010 IFRS
Capital		14 210	14 013	14 523
Primes		19 371	18 904	21 013
Actions propres		-2 448	-2 358	-4 213
Résultats accumulés		36 533	31 991	28 314
Résultat de l'exercice		1 944	6 049	4 226
Intérêts minoritaires		294	279	311
Capitaux propres		69 904	68 879	64 173
Emprunts portant intérêts	9-10	10 502	12 154	36 075
Provisions pour risques et charges	8	104	211	49
Passifs d'impôts différés non courants	12	8 753	9 469	8 097
Engagements de retraite	8	1 195	1 133	864
Passifs non courants		20 554	22 967	45 085
Provisions pour risques et charges	8	1 633	890	462
Fournisseurs et autres créditeurs	11	23 507	27 530	22 768
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	9-10	6 871	38 231	3 347
Emprunts CT	7-9-10	3	406	225
Passifs courants		32 015	67 057	26 802
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés		-	-	1 425
TOTAL PASSIF		122 473	158 903	137 485

Comptes consolidés au 31/12/2012

Compte de résultat

En K€	2012				2011	2010
	IFRS				IFRS	IFRS
	France	Export	Notes	Total	Total	Total
Chiffre d'affaires	102 616	71 299	20	173 915	162 390	117 624
Production stockée				-869	1 981	1 727
Achats et services extérieurs				-137 949	-136 429	-92 526
Impôts et taxes				-2 411	-919	-2 703
Frais de personnel			15	-21 019	-18 849	-12 417
Autres produits et charges opérationnels				-100	1 535	-243
Dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels				-5 627	-5 182	-4 037
Résultat opérationnel courant				5 940	4 527	7 425
Autres produits opérationnels non courants			17	637	8 376	
Autres charges opérationnelles non courantes			17	-1 649	-4 677	
Résultat opérationnel				4 928	8 227	7 632
Coût de l'endettement financier net			18	-1 162	-2 035	-488
Charge d'impôt			12	-1 820	-254	-2 316
Résultat net des activités poursuivies				1 946	5 939	4 829
Résultat net des activités à céder ou abandonnées				-	-	-602
Résultat net des entreprises intégrées				1 946	5 939	4 227
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence				-	-	-
RESULTAT NET				1 946	5 939	4 227
Résultat net part du groupe				1 944	6 049	4 226
Intérêts minoritaires				2	-110	1
Résultat net par action des activités poursuivies						
Résultat par action			19	0,17 €	0,54 €	0,37 €
Résultat dilué par action			19	0,17 €	0,54 €	0,37 €

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Notes	2012	2011	2010
Résultat net part du groupe		1 946	6 049	4 226
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres :				
. Changement de méthodes		-	-	-55
. Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	8	-456	-	-
. Impôts		152	-	18
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe		1 640	6 049	4 189
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part des minoritaires		2	-110	1
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 642	5 939	4 190

Comptes consolidés au 31/12/2012

Tableau des flux de trésorerie

<i>En K€</i>	Notes	2012 IFRS	2011 IFRS	2010 IFRS
Résultat consolidé (y compris intérêts minoritaires)		1 946	5 939	4 227
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :				
Dotations nettes aux amortissements et provisions		5 650	7 372	2 628
Autres produits et charges calculés		204	-7 647	-
Plus et moins-values de cession		400	855	206
Païement fondé sur des actions		1	61	27
Coût de l'endettement financier net		1 162	2 035	1 300
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	1 820	254	2 316
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement		11 183	8 868	10 703
Variation du BFR :				
Impôts versés et variation des impôts différés		-921	-3 259	764
Variation du BFR lié à l'activité	13	4 960	-3 332	-3 941
Variation de trésorerie générée par l'activité (A)		15 222	2 277	7 526
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 440	-4 882	-1 533
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles		23	43	5
Variation nette des autres actifs financiers non courants		392	-223	-293
Variation nette des titres non consolidés		-10	4 141	162
Dividendes reçus des entreprises associées et non consolidées		-	71	61
Incidence des variations de périmètre		-	-4 343	-
Autres		20	-	-
Flux net de trésorerie lié aux investissements (B)		-3 015	-5 193	-1 598
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 124	-1 142	-1 132
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-	-	-
Augmentation de capital		689	599	702
Achat et revente d'actions propres		-90	-1 423	-94
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières		5 869	9 891	3 924
Remboursement des emprunts et dettes financières		-38 684	-3 807	-3 330
Autres flux liés aux opérations de financement		-1 162	-2 557	-1 361
Flux net de trésorerie lié aux financements (C)		-34 502	1 561	-1 291
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A+B+C)		-22 295	-1 355	4 637
Trésorerie nette d'ouverture	7	41 644	42 999	38 362
Trésorerie nette de clôture	7	19 348	41 644	42 999

La capacité d'autofinancement s'entend avant coût de l'endettement financier et impôt.

La variation de trésorerie générée par l'activité comprend la capacité d'autofinancement, la variation du BFR liée à l'activité et les impôts versés. La variation de la trésorerie nette correspond à la somme algébrique des sous-totaux A à C.

Comptes consolidés au 31/12/2012

Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2009	11 991 165	14 389	20 417	-4 119	29 483	60 170	312	60 482
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	111 582	134	568	-	-	702	-	702
Paiements fondés sur des actions	-	-	27	-	-	27	-	27
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-94	-	-94	-	-94
Dividendes	-	-	-	-	-1 132	-1 132	-	-1 132
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	4 226	4 226	1	4 227
Variation de périmètre	-	-	-	-	-37	-37	-	-37
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2010	12 102 747	14 523	21 012	-4 213	32 540	63 862	313	64 175
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	-500 000	-600	-2 678	3 278	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	61	-	-	61	-	61
Opérations sur titres auto détenus	-	-	-	-1 423	-	-1 423	-	-1 423
Dividendes	74 607	90	509	-	-1 142	-543	-	-543
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6 049	6 049	-110	5 939
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	593	593	76	669
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2011	11 677 354	14 013	18 904	-2 358	38 040	68 559	279	68 879
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	1	-	-	1	-	1
Opérations sur titres auto détenus	-	-	-	-90	-	-90	-	-90
Dividendes	164 700	198	479	-	-1 124	-447	-	-447
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	1 944	1 944	2	1 946
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-304	-304	-	-304
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	12	12
Autres	-	-	-14	-	-79	-93	-	-93
Capitaux propres au 31/12/2012	11 842 054	14 210	19 371	-2 448	38 477	69 610	294	69 904

Le capital d'AUREA est constitué au 31/12/2012 de 11 842 054 actions de 1,20 € entièrement libérées.

Comptes consolidés au 31/12/2012

Annexe

AUREA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège social 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris et est cotée à Paris au compartiment C de l'Eurolist.

Tous les chiffres, sauf précision contraire, sont présentés en milliers d'euros.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes d'établissement des comptes

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe AUREA qui sont publiés au titre du 31/12/2012 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31/12/2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du 31/12/2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2012, à savoir :

1.1.1. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les normes et interprétations applicables à compter du 1/01/2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés d'AUREA au 31/12/2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amenée – "Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers"
- IAS 12 amenée – "Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents"

L'impact de l'adoption de ces normes ainsi que des autres nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes existantes sur les états financiers du groupe reste très limité.

1.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31/12/2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

- IFRS 10 – "Etats financiers consolidés"
- IFRS 11 – "Partenariats"
- IFRS 12 – "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités"
- IAS 27 révisée – "Etats financiers consolidés et individuels"
- IAS 28 révisée – "Participations dans des entreprises associées"
- IAS 1 amendée – "Présentation des éléments du résultat global"
- IAS 19 amendée – "Avantages au personnel"
- IFRS 13 – "Evaluation à la juste valeur"
- IAS 32 amendée – "Compensation d'actifs et de passifs financiers"
- IFRIC 20 – "Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert"

AUREA mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.2. Règles et méthodes de consolidation

1.2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés de taille non significative ou pour lesquelles les comptes ne sont pas disponibles ou avec un degré de fiabilité insuffisant, ainsi que celles dont la contribution est non significative, ne sont pas consolidées. Au cas présent, les sociétés suivantes ne sont pas consolidées :

- OIL ENVIRONNEMENTAL AFRICA SA, société ivoirienne sans activité en 2011 et 2012 ;
- PLASTIQUE RETRAITEMENT SARL, société dans laquelle AUREA a pris au 3^{ème} trimestre 2010 une participation minoritaire,
- SCI Albrecht 8, société civile immobilière créée fin 2012 et sans activité en 2012.

1.2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes. Cette opération est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

1.2.3. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les principes de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

En application de cette nouvelle norme, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt d'AUREA dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

1.2.4. Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- Soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- Soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

Sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

1.3. Méthodes d'évaluation et de présentation

1.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées suivant que les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites dans la note 3 "Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers".

Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution d'actions gratuites représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par AUREA.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Evaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestation définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 9-1 "Provision pour retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir des prix cotés sur un marché actif. Lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et les participations non consolidées sont valorisées ainsi.

1.3.2. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend le coût du financement, les charges d'intérêts des OCEANes, le résultat de change, les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

1.3.3. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations en vigueur dans le pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.4. Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les OCEANes et les plans d'attribution d'actions gratuites.

1.3.5. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans la périmètre de consolidation, entre d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur aux dates d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrés globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Ecart d'acquisition".

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur ("impairment test") au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice et résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

1.3.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 2 à 5 ans
- Licences d'exploitation 15 à 20 ans

1.3.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions 10 à 15 ans
- Agencement, aménagements des constructions 8 à 15 ans
- Matériels et outillages 3 à 15 ans
- Installations et agencements 3 à 20 ans
- Matériel et mobilier de bureau 3 à 15 ans

1.3.8. Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

1.3.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations encours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction du profil de risque de son activité.

1.3.10. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les participations non consolidées, des dépôts et cautionnement et des autres créances immobilisées.

1.3.11. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

1.3.12. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

1.3.13. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

1.3.14. Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leurs coûts éventuels. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

1.3.15. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan dans le compte de régularisation passif.

1.3.16. Provisions non courantes

Elles comprennent les provisions non directement liées au cycle d'exploitation évaluées conformément à la norme IAS 37. Elles sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

1.3.17. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, qu'elle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

1.3.18. Provisions pour retraites

Les engagements liés aux régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (contrat d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée au bilan.

Le coût des services passé correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des changements liés à l'expérience (différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

1.3.19. Emprunts obligataires, autre emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier".

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaire mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur la durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste "Partie à court terme des emprunts portant intérêts".

1.3.20. Revenus

Les revenus sont constitués par des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du groupe. Ces revenus sont comptabilisés selon IAS 18 "Produits des activités ordinaires" lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que le revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les remises commerciales ou rabais sont comptabilisés en déduction du revenu.

2. Acquisitions d'entreprises

Néant.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

AUREA a acquis en janvier 2013 auprès des actionnaires minoritaires de la société RULO les 20% du capital qui lui manquait pour la contrôler à 100%.

4. Notes au bilan consolidé

Note 1 : Ecarts d'acquisition

<i>En K€</i>	Valeur nette
Valeur au 31/12/2009	10 263
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Pertes de valeur	-70
Valeur au 31/12/2010	10 192
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	3
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Pertes de valeur	-
Valeur au 31/12/2011	10 195
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Autres mouvements	1 307
Sorties de périmètre	-
Pertes de valeur	-
Valeur au 31/12/2012	11 502

En application de la norme IAS 38, la partie non identifiable des fonds de commerce reconnus dans les comptes sociaux a fait l'objet d'un reclassement en Goodwill et figure à ce titre sur la ligne "autres mouvements".

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 2.1 : Immobilisations incorporelles

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Valeur brute au 31/12/2009	-	1 673	1 673
Acquisitions	-	6	6
Cessions	-	-26	-26
Effets de périmètres et reclassement	126	-117	9
Valeur brute au 31/12/2010	126	1 536	1 662
Acquisitions	425	353	778
Cessions	-	-105	-105
Effets de périmètre et reclassement	871	389	1 260
Valeur brute au 31/12/2011	1 422	2 173	3 595
Acquisitions	-	290	290
Cessions	-	-170	-170
Effets de périmètre et reclassement	-1 422	-	-1 422
Valeur brute au 31/12/2012	0	2 293	2 293

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Amortissements au 31/12/2009	-	-331	-331
Amortissements de la période	-	-119	-119
Cessions	-	26	26
Effets de périmètre et reclassement	-	-9	-9
Amortissements au 31/12/2010	-	-433	-433
Amortissements de la période	-115	-174	-289
Cessions	-	104	104
Effets de périmètre et reclassement	-	-361	-361
Amortissements au 31/12/2011	-115	-864	-979
Amortissements de la période	-	-248	-248
Cessions	-	82	82
Effets de périmètre et reclassement	115	-	115
Amortissements au 31/12/2012	0	-1 030	-1 030

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Valeur nette au 31/12/2010	126	1 103	1 229
Valeur nette au 31/12/2011	1 307	1 309	2 616
Valeur nette au 31/12/2012	0	1 263	1 263

Note 2.2 : Immobilisations corporelles

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/12/2009	3 911	8 433	55 769	1 833	2 310	72 258
Acquisitions	-	240	2 274	59	322	2 895
Cessions	-	-476	-2 746	-86	-792	-4 100
Effets de périmètres et reclassement	-539	-541	-1 057	7	-	-2 130
Valeur brute au 31/12/2010	3 372	7 656	54 240	1 813	1 840	68 921
Acquisitions	16	2 549	1 868	353	2 648	7 434
Cessions	-	-158	-1 988	-229	-2 264	-4 639
Effets de périmètres et reclassement	671	3 052	10 851	1 273	6	15 853
Valeur brute au 31/12/2011	4 059	13 099	64 971	3 211	2 230	87 569
Acquisitions	480	351	1 745	180	741	3 496
Cessions	-3	-89	-2 623	-195	-	-2 910
Effets de périmètres et reclassement	482	-482	401	-	-401	0
Valeur brute au 31/12/2012	5 017	12 878	64 494	3 196	2 570	88 155

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Amortissements au 31/12/2009	-118	-4 063	-24 192	-1 497	-	-29 869
Amortissements de la période	-13	-299	-4 291	-196	-	-4 799
Cessions	-	455	2 696	170	-	3 321
Effets de périmètre et reclassement	33	71	479	6	-	589
Amortissements au 31/12/2010	-98	-3 836	-25 308	-1 517	-	-30 758
Amortissements de la période	-35	-418	-4 520	-274	-	-5 247
Cessions	0	5	1 049	140	-	1 194
Effets de périmètre et reclassement	-204	-1 463	-3 978	-1 212	-	-6 858
Amortissements au 31/12/2011	-337	-5 712	-32 757	-2 863	-	-41 669
Amortissements de la période	-22	-654	-4 576	-227	-	-5 478
Cessions	50	67	2 447	162	-	2 726
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-	-	-	-
Amortissements au 31/12/2012	-309	-6 299	-34 886	-2 928	-	-44 421

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 31/12/2010	3 274	3 820	28 932	296	1 840	38 162
Valeur nette au 31/12/2011	3 722	7 387	32 214	348	2 230	45 901
Valeur nette au 31/12/2012	4 708	6 579	29 608	268	2 570	43 734

<i>En K€</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Dont location financement au 31/12/2010	11 201	3 798	7 403
Dont location financement au 31/12/2011	13 814	-5 096	8 717
Dont location-financement au 31/12/2012	14 181	-6 126	8 055

Note 3 : Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31/12/2012.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels après impôt (résultat opérationnel courant + amortissements et provisions – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions connues.

Note 3.1 : Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

En K€	Valeur nette comptable du goodwill au 31/12/2012	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie		Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice		Taux de croissance (valeur terminale)
		Taux d'actualisation		2012	2011	2012
		31/12/2012	31/12/2011			
Métaux & Alliages	1 306	7,23%	8,08%	-	-	0,86%
Produits dérivés du Pétrole	9 825	7,23%	8,08%	-	-	0,35%
Caoutchouc & Développements	363	7,23%	8,08%	-	-	1,06%
Autres	9	7,23%	8,08%	-	-	pm
Total	11 502			-	-	

Les activités du groupe AUREA s'exerçant suivant le même business model et essentiellement sur des zones géographiques stables et homogènes, les taux utilisés par le groupe pour chacune des UGT sont identiques.

Les tests effectués au 31/12/2012 ont n'ont pas entraîné la comptabilisation de pertes de valeur.

Note 3.2 : Sensibilité de la valeur des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs aux hypothèses retenues est résumée dans le tableau ci-après :

Taux d'actualisation des flux de trésorerie	+0,50%	-0,50%
Métaux & Alliages	-2 973	3 525
Produits dérivés du Pétrole	-3 208	3 761
Caoutchouc é Développements	-1 014	1 209

Au 31/12/2012, une variation de 0,50% du taux d'actualisation des flux de trésorerie n'aurait pas d'effet sur les comptes consolidés du groupe.

Note 3.3 : Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 31/12/2012, le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur les autres actifs immobilisés.

Note 4 : Actifs financiers non courants

Note 4.1 : Titres de participation non consolidés

En K€	Au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Dotations aux provisions	Reprises sur provisions	Au 31/12/2012
OIL ENVIRONNEMENTAL AFRICA	46	-	-	-11	-	34
Autres	1	10	-	-	-	11
Total participations détenues	47	10	-	-11	-	45

Note 4.2 : Autres actifs financiers

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements versés	1 022	1 621	550
Autres créances immobilisées	268	61	127
Total autres actifs financiers	1 290	1 682	674

Note 5 : Stocks

En K€	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Métaux & Alliages	18 510	-122	18 388	19 909	-50	19 858
Produits dérivés du Pétrole	3 984	-198	3 786	7 720	-39	7 680
Caoutchouc & Développements	1 901	-38	1 053	867	-14	853
Total stocks	23 585	-358	23 227	28 495	-104	28 391

Note 6 : Clients et autres débiteurs

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	12 794	16 764	12 880
Etat, organismes sociaux	1 529	2 992	3 118
Créances diverses	4 516	4 975	6 104
Charges constatées d'avance	371	396	222
Total clients et autres débiteurs	19 210	25 127	22 324

Note 6.1 : Analyse des créances clients

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients facturées	13 286	17 104
Dépréciation des créances clients	-492	-340
Créances clients nettes	12 794	16 764

NB : Ce tableau constitue un complément d'informations par rapport à l'exercice précédent ; les montants de 2010 n'ont pas été reconstitués.

Note 6.2 : Analyse des créances échues non dépréciées

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Entre 0 et 30 jours	3 691	3 267
Entre 30 et 60 jours	85	264
Entre 60 et 90 jours	57	82
Plus de 90 jours	81	86
Total créances échues non dépréciées	3 915	3 698

NB : Ce tableau constitue un complément d'informations par rapport à l'exercice précédent ; les montants de 2010 n'ont pas été reconstitués.

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Obligations et actions	701	10 923	
OPCVM	6 418	2 744	
Dépôts à terme	8 799	21 864	
Équivalents de trésorerie	15 919	35 531	39 846
Disponibilités	3 432	6 519	3 383
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 351	42 050	43 229
Concours bancaires CT (cf. note 9)	-3	-406	-225
Trésorerie à la clôture	19 348	41 644	43 004

NB : La partie haute de ce tableau constitue un complément d'informations par rapport à l'exercice précédent ; les montants de 2010 n'ont pas été reconstitués.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Ouverture au 1/01/2012	Effet de périmètre et reclassement	Dotations	Reprises		Clôture au 31/12/2012
				Utilisations	Devenues sans objet	
Passifs non courants :						
· Risques fiscaux	130	-	-	-	-26	104
Provisions pour risques et charges	130	-	-	-	-26	104
Engagements pour indemnités de fin de carrière	1 133	23	510	-471	-	1 195
Passifs courants :						
· Risques opérationnels	210	-	370	-312	-	408
· Risques sociaux	532	-	977	-312	-	1 197
· Risques divers	232	-37	20	-	-186	29
Provisions pour risques et charges	951	-37	1 367	-484	-186	1 634

Note 8.1 : Provisions pour engagements de retraite

Définition des régimes

Les engagements de retraite concernent les salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- Régimes à cotisations définies : le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.
- Régimes à prestations définies : ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de départ à la retraite. Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds, qui sont évalués chaque année sur la base de leur valeur de marché. La valeur de ces fonds dédiés, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les sociétés françaises, pays dans lequel le groupe a l'essentiel de ses engagements, sont :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'évolution des salaires	1,00%	1,00%	1,50%
Taux d'actualisation	2,69%	4,60%	3,71%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Turn-over	Faible	Faible	Faible

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Charge nette de l'exercice

<i>En K€</i>	31/12/2012
Coût des services rendus	242
Coût de désactualisation	54
Rentabilité attendue des actifs du régime	-
Charges nette de l'exercice	296

Evolution des engagements, des fonds investis et de la provision

<i>En K€</i>	Engagement	Fonds investis	Engagement net des fonds investis	Provision au bilan
Solde au 31/12/2011	1 133	-	-	1 133
Charge nette de l'exercice	296	-	-	296
Contributions versées aux fonds	-	-720	-	-720
Ecart actuariels	456	-	-	456
Variations de périmètres et autres	30	-	-	30
Solde au 31/12/2012	1 915	-720	-	1 195

Répartition des fonds investis

<i>En K€</i>	31/12/2012
Obligations	90%
OPCVM	10%
Total	100%

Sensibilité au taux d'actualisation de la charge 2013

<i>En K€</i>	0,50%	-0,50%
Sensibilité	-149	129

Note 9 : Dettes financières

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Passifs non courants :			
Dettes auprès des établissements bancaires	9 056	12 154	1 943
Autres emprunts et dettes assimilées	1 353	-	34 089
Autres dettes	94	-	42
Emprunts portant intérêts	10 502	12 154	36 074
Passifs courants :			
Dettes auprès des établissements bancaires	5 287	5 273	1 674
Autres emprunts et dettes assimilées	1 582	32 958	1 845
Autres dettes	2	-	53
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	6 871	38 231	3 572
Total des dettes financières	17 373	50 385	39 647

Note 9.1 : Endettement net

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Total des dettes financières	17 373	50 385	39 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 7)	-19 351	-42 050	-43 229
Endettement net	-1 978	8 335	-3 582

Note 9.2 : Dettes auprès des établissements bancaires

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Autres emprunts	14 342	17 427	3 392
Total des emprunts	14 342	17 427	3 392
Concours bancaires CT	3	406	225
Total dettes auprès des établissements bancaires	14 345	17 833	3 617

Note 10 : Echancier des dettes

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Part à 1 an au plus	6 871	38 231	3 572
Part exigible de 1 à 5 ans	10 243	11 999	35 762
Part exigible au-delà de 5 ans	259	155	313
Total dettes	17 373	50 385	39 647

Note 11 : Fournisseurs et autres créiteurs

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs et comptes rattachés	15 916	18 859	13 595
Etat et organismes sociaux	5 058	4 607	7 064
Dettes diverses	2 311	3 668	1 911
Comptes de régularisation passif	222	396	197
Total fournisseurs et autres créiteurs	23 507	27 530	22 768

Note 12 : Impôts différés

Note 12.1 : Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations et amortissements	-8 398	-8 122	-7 719
Reports déficitaires	-	-	-
Différences temporaires	-234	-	-
Provisions	-1 462	-1 709	-740
Instruments financiers	-	-14	-60
Autres	-69	-10	-560
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 410	386	982
Total impôts différés passifs nets	-8 753	-9 469	-8 097

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations et amortissements	75	-	392
Reports déficitaires	3 502	3 103	2 339
Différences temporaires	340	142	336
Engagements de retraite	276	35	296
Instruments financiers	14	-	-
Autres	53	-	22
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	-1 410	-386	-982
Total impôts différés actifs nets	2 850	2 894	2 403

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Total impôts différés nets	-5 903	-6 575	-5 694

Note 12.2 : Taux d'impôt effectif

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	3 766	6 192	6 543
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	-1 255	-2 064	-2 181
Différentiel de taux sur résultat étranger	-2	-34	-39
Ecart d'acquisition négatifs	-	2 549	-
Dépréciation des survaleurs	-	-	23
Paiement fondé sur des actions	61	21	73
Décalages permanents	-80	128	26
Incidence des déficits reportables et différences temporaires	-504	-772	-231
Autres	-39	-82	13
Impôt effectivement constaté	-1 820	-254	-2 316
Taux d'impôt effectif	48,33%	4,10%	35,40%

Note 13 : Variation des besoins en fonds de roulement

<i>En K€</i>	Variation du BFR
Exercice 2010	-3 941
Exercice 2011	-3 332
Exercice 2012	4 960

<i>En K€</i>	31/12/2012
Stocks	5 164
Créances clients et comptes rattachés	3 743
Fournisseurs et comptes rattachés	-3 176
Autres actifs courants	1 922
Autres passifs courants	-2 693
Total	4 960

Note 14 : Information relative à la gestion des risques financiers

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé. La gestion de ces risques financiers se fait conformément à la politique de gestion définie par la direction du Groupe. Cette information figure dans le rapport de gestion du Groupe.

5. Notes au compte de résultat consolidé

Note 15 : Personnel

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
France	404	408	253
International	39	57	44
Total effectif	443	465	297

Note 16 : Attribution d'actions

L'évolution du nombre d'actions gratuites donnant lieu à la reconnaissance d'une charge est résumée dans le tableau ci-après :

<i>Dates d'attribution</i>	17/06/2010	21/09/2011	11/12/2012
Actions gratuites en circulation au 31/12/2011	15 000	9 900	-
Attribuées	-	-	13 700
Acquises	-15 000	-	-
Annulées	-	-	-
Actions gratuites en circulation au 31/12/2012	-	9 900	13 700

Les justes valeurs des actions gratuites sont calculées à la date d'attribution et correspondent au cours de bourse à cette date.

- Plan du 17/06/2010 7,09 €
- Plan du 21/09/2011 5,99 €
- Plan du 11/12/2012 4,38 €

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Les tableaux suivants constituent des compléments d'information par rapport à l'exercice précédent ; les montants de 2010 n'ont pas été reconstitués.

Note 17.1 : Autres produits opérationnels non courants

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Ecart d'acquisitions négatifs	-	7 647
Reprises sur dépréciations des actifs	-	-
Autres reprises sur dépréciations	472	433
Coûts exceptionnels	165	297
Total	637	8 376

Note 17.2 : Autres charges opérationnelles non courantes

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Ecart d'acquisitions négatifs	-	-
Dépréciation des survaleurs	-	-
Dépréciation des actifs	-	-
Autres dotations nettes	-589	-2 957
Coûts exceptionnels	-1 060	-1 720
Total	-1 649	-4 677

Note 17.3 : Résultat opérationnel non courant

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits opérationnels courants	637	8 376
Autres charges opérationnelles courantes	-1 649	-4 677
Total	-1 012	3 700

A la clôture de l'exercice, le résultat opérationnel non courant est principalement constitué de coûts de restructuration de nature sociale (-437 K€ nets de reprise de provisions), de sorties d'actifs (-723 K€) et de l'ajustement de la dépréciation constatée sur les obligations Monceau Fleurs en 2011 (+118 K€).

Note 18 : Coût de l'endettement financier net

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	1 009	1 371	1 067
Change	27	0	-
Produits de cession de titres non consolidés	-	-	-
Reprise sur dépréciation des titres non consolidés	-	-	741
Reprise sur dépréciation des titres de placement	-	9	72
Total des produits financiers	1 036	1 380	1 880
Intérêts des OCEANE	-1 247	-2 374	-2 045
Coût du financement	-846	-984	-309
Change	-	-57	-14
Moins values sur équivalents de trésorerie	-93	-	-
Dépréciation des titres non consolidés	-11	-	-
Dépréciation des titres de placement	-	-	-
Total des charges financières	-2 197	-3 415	-2 368
Coût de l'endettement financier net	-1 162	-2 035	-488

Note 19 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre d'actions auto-détenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (OCEANEs, actions gratuites). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs. En cas d'effet anti-dilutif, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

La dilution résultant de l'exercice d'option de souscription des OCEANEs est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

<i>En K€</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net par action
Nombre moyen d'actions ordinaires		11 749 639			12 008 833	
Actions d'autocontrôle		-448 030			-430 082	
Résultat par action avant dilution	1 944	11 301 609	0,17 €	6 049	11 578 751	0,54 €
Paiements fondés sur des actions	31	23 600		61	24 900	
OCEANEs	-	-	-	1 395	1 207 659	
Résultat net dilué par action	1 975	11 325 209	0,17 €	7 505	12 811 310	0,54 €

Note 20 : Information sectorielle

Note 20.1 : Par segment opérationnel

En K€	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
Métaux & Alliages	115 251	25 231	120 602	27 253	64 620	15 680
Produits dérivés du Pétrole	48 178	25 451	31 132	28 390	42 079	30 029
Caoutchouc & Développements	10 473	6 713	10 630	4 635	10 817	4 969
Autres	13	3 290	26	3 057	108	5 630
Total	173 915	60 685	162 390	63 335	117 624	56 308

Note 20.2 : Par nationalité de société

En K€	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
France	167 673	56 800	156 854	58 679	109 831	51 101
Europe	6 242	3 885	5 536	4 656	7 793	5 207
Total	173 915	60 685	162 390	63 335	117 624	56 308

6. Autres notes

Note 21 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les rémunérations et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration du groupe AUREA. Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages assimilés. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur l'exercice 2012, selon le détail suivant :

En K€	Administrateurs
Rémunérations	6 990
Jetons de présence	90 000

Note 22 : Honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En K€	CFG Audit						Cabinet HUBERT					
	2012		2011		2010		2012		2011		2010	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Commissariat aux comptes :												
• AUREA	56	50%	52	50%	51	50%	56	50%	52	50%	51	50%
• Filiales intégrées globalement	22	53%	26	50%	15	60%	20	47%	26	50%	10	40%
Prestations et diligences directement liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations (juridique, fiscal, social...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	78	51%	78	50%	66	52%	75	49%	78	50%	60	48%

7. Liste des sociétés consolidées au 31/12/2012

Sociétés françaises		
		Société mère
AUREA	Paris 8 ^{ème}	
AUREA Assurconseil	Paris 8 ^{ème}	100%
AUREA Investimmo (*)	Paris 8 ^{ème}	100%
AUREA Investissements (*)	Paris 8 ^{ème}	100%
BHS France	Sarreguemines	100%
BORITIS	Paris 8 ^{ème}	100%
BROPLAST	Izernore	100%
Compagnie Française ECO HUILE	Lillebonne	100%
M LEGO	La Ferté Bernard	100%
MATEREGE	Laudun	100%
PLASTINEO (*)	Poligny	60%
POUDMET	Bailleval	100%
REGEAL	Compiègne	100%
ROLL GOM	Tilloy les Mofflaines	100%
SCI des Mofflaines (*)	Paris 8 ^{ème}	100%
SCI de Compiègne (*)	Paris 8 ^{ème}	100%
Sociétés étrangères		
BHS GmbH (Allemagne)	Blieskastel Bockweiler	100%
IBER Reciclagem (Portugal)	Porto	98%
IBER Reciclagem II (Portugal) (*)	Porto	98%
RULO (Belgique)	Herinnes lez Pecq	80%

(*) Sociétés nouvellement consolidées sur la période

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société AUREA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers : votre société a procédé, comme exposé dans la note 3, à des tests de valeur sur les goodwill et autres actifs non financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses retenues pour les effectuer.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la 1^{ère} partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

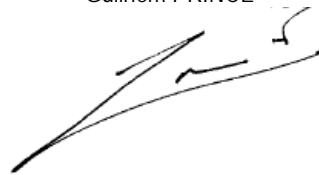
Paris et Bry sur Marne, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI



Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Guilhem PRINCÉ





Groupe européen dédié au développement durable

Comptes sociaux
au 31/12/2012

Comptes sociaux au 31/12/2012

Bilan simplifié

En €	2012	2011	2010
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 180 900	1 226 777	1 279 628
Immobilisations financières	27 734 765	45 191 158	41 568 976
Actions propres	1 956 068	2 169 767	4 212 812
Total actif immobilisé	30 871 733	48 587 702	47 061 414
Clients et comptes rattachés	844 588	647 050	544 480
Autres créances	77 558	35 804	544 480
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	17 280 266	-	-
Actions propres	89 680	-	-
Valeurs mobilières de placement	15 713 350	35 313 826	38 232 109
Disponibilités	727 022	3 407 801	1 107 187
Charges constatées d'avance	6 902	13 950	6 798
Total actif circulant	34 739 366	39 418 430	39 934 311
Frais d'émission d'emprunts	354 033	125 908	352 942
Primes de remboursement des obligations	-	650 847	1 824 432
TOTAL ACTIF	65 965 132	88 782 888	89 173 099

En €	2012	2011	2010
Capital	14 210 465	14 012 825	14 523 296
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 855 416	18 376 139	20 545 033
Réserves	11 837 693	11 757 881	11 719 287
Report à nouveau	1 353 636	961 149	1 369 568
Résultat de l'exercice	3 470 432	1 596 239	771 887
Provisions réglementées	336 074	311 710	277 850
Total capitaux propres	50 063 714	47 015 943	49 206 921
Provisions pour risques et charges	25 693	57 180	245 131
Emprunts obligataires convertibles	-	33 820 810	34 928 259
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 754 158	4 780 123	-
Emprunts et dettes financières divers	1 832 907	2 448 505	4 461 212
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	4 810 577	281 878	-
Dettes d'exploitation	478 079	378 449	330 575
Autres dettes	-	-	1 001
Total emprunts et dettes	15 875 725	41 709 765	39 721 047
TOTAL PASSIF	65 965 132	88 782 888	89 173 099

Comptes sociaux au 31/12/2012

Compte de résultat simplifié

En €	2012			2011	2010
	France	Export	Total	Total	Total
Ventes de marchandises	-	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-	-
Production vendue de services	1 267 246	116 408	1 383 654	1 342 940	1 112 870
Chiffre d'affaires	1 267 426	116 408	1 383 654	1 342 940	1 112 870
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			499 885	188 232	506
Autres produits			41 209	96	436
Total produits d'exploitation			1 924 749	1 531 268	1 113 812
Autres achats et charges externes			1 588 572	1 042 918	966 891
Impôts, taxes et versements assimilés			6 892	17 852	19 621
Salaires et traitements			240 222	104 603	81 669
Charges sociales			189 950	43 997	34 599
Dotations aux amortissements sur immobilisations			249 778	272 166	275 761
Dotations aux provisions sur actif circulant			17 151	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	282	-
Autres charges			100 113	100 064	100 018
Total charges d'exploitation			2 392 677	1 581 882	1 478 559
Résultat d'exploitation			-467 929	-50 613	-364 747
Produits financiers			5 606 809	5 628 149	4 050 281
Charges financières			1 754 560	3 340 393	2 495 540
Résultat financier			3 852 249	2 287 756	1 554 741
Résultat courant avant impôts			3 384 320	2 237 142	1 189 994
Produits exceptionnels			272 776	4 012 364	170 107
Charges exceptionnelles			186 665	4 653 267	588 213
Résultat exceptionnel			86 112	-640 903	-418 107
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-	-
Impôt sur les bénéfices			-	-	-
<i>Total des produits</i>			<i>7 804 334</i>	<i>11 171 781</i>	<i>5 334 200</i>
<i>Total des charges</i>			<i>4 333 902</i>	<i>9 575 542</i>	<i>4 562 313</i>
RÉSULTAT NET			3 470 432	1 596 239	771 887

Comptes sociaux au 31/12/2012

Soldes intermédiaires de gestion

En €	2012	2011	2010
Ventes de marchandises	-	-	-
- Coût direct d'achat	-	-	-
+/- Variation du stock de marchandises	-	-	-
Marge commerciale	-	-	-
Production vendue	1 383 654	1 342 940	1 112 870
+ Production stockée	-	-	-
+ Production immobilisée	-	-	-
Production de l'exercice	1 383 654	1 342 940	1 112 870
Marge brute sur production	1 383 654	1 342 940	1 112 870
Marge brute globale	1 383 654	1 342 940	1 112 870
Services extérieurs et autres charges externes	1 588 572	1 042 918	966 891
Valeur ajoutée produite	-204 918	300 022	145 979
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 892	17 852	19 621
- Salaires et traitements	240 222	104 603	81 669
- Charges sociales	189 950	43 997	34 599
Excédent brut d'exploitation	-641 982	133 570	10 090
+ Reprises sur amortissements et provisions	57 000	188 232	506
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	249 778	272 166	275 761
- Dotations aux provisions sur actif circulant	17 151	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	282	1 152 272
+ Autres produits de gestion courante	41 209	96	436
- Autres charges de gestion courante	100 113	100 064	100 018
+ Transfert de charges d'exploitation	442 885	-	-
Résultat d'exploitation	-467 929	-50 613	-1 517 019
+ Produits financiers de participations	4 000 000	4 198 632	2 065 543
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	100 295	109 482	45 130
+ Autres intérêts et produits assimilés	959 691	1 146 862	1 156 839
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	546 823	173 173	782 769
- Dotations financières aux amortissements et provisions	850 347	2 170 347	417 500
- Intérêts et charges assimilées	810 737	1 112 664	883 768
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	93 476	57 383	42 000
Résultat courant avant impôts	3 384 320	2 237 142	1 189 994
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	154 786	3 982 270	170 107
+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels	117 990	30 094	-
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	162 301	3 592 312	266 279
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 364	1 060 955	321 935
Résultat exceptionnel	86 112	-640 903	-418 107
RESULTAT NET COMPTABLE	3 470 432	1 596 239	771 887

Comptes sociaux au 31/12/2012

Annexe

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. OCEANES

Les OCEANES émises par AUREA sont arrivées à maturité le 30/07/2012. Elles ont fait l'objet d'un remboursement au prix de 120% de la valeur nominale à cette date, à l'exception de 400 OCEANES dont il a été demandé la conversion en actions.

1.2. Opérations de financement

AUREA a mis en place de nouveaux financements auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 25 M€. Outre le refinancement des acquisitions réalisées en 2011, assuré par une ligne de crédit amortissable sur une durée de 5 ans et une ligne de crédit revolving d'un montant total de 10 M€, l'opération comprend également la mise à disposition d'une ligne de crédit amortissable, utilisable à la demande et par tranches pour financer la croissance externe, d'un montant maximum de 15 M€.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du 29/04/1999 relatif à la réécriture du plan comptable général en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société AUREA est la société-mère consolidante du groupe AUREA.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont exclusivement composées de logiciels inscrits dans la rubrique "Concessions, brevets, licences", évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat tous frais inclus). Ils sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 2 et 5 ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées, à l'exception des immobilisations décomposables, pour lesquelles les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée de chaque composant.

Les composants de l'ensemble immobilier inscrit à l'actif d'AUREA ont été estimés sur les bases suivantes :

Composants	%
Gros œuvre	65%
Electricité	15%
Carrelage	8%
Plomberie	6%
Agencements, installations	6%

Les amortissements sont calculés selon les modalités suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Gros œuvre	40 ans
Electricité	15 ans
Carrelage	15 ans
Plomberie	20 ans
Agencements, installations	10 ans

2.4. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et à la comptabilisation des actifs, AUREA intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition.

Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash flow des sociétés concernées.

2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non recouvrement.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées lorsque ceux-ci sont supérieurs à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

2.7. Instruments financiers

Les emprunts sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en "Charges à répartir" et font l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt.

2.8. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues affectées à la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites sont enregistrées en "Valeur mobilières de placement".

Conformément au CRC 2008-15, une provision pour risque est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions auto-détenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en "Autres immobilisations financières" à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constituée si le cours de bourse est inférieur au coût de revient unitaire de ces titres.

2.9. Engagements de retraite

Les engagements de la société au titre des indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan. Ces provisions sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées.

3. Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. Evènements postérieurs à la clôture

AUREA a acquis en janvier 2013 auprès des actionnaires minoritaires de la société RULO les 20% du capital qui lui manquait pour la contrôler à 100%.

5. Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	3 800	-	-	3 800
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-	3 800
Terrains	129 963	-	-	129 963
Constructions	1 302 281	-	-	1 302 281
Autres installations, agencements	-	7 080	-	7 080
Immobilisations corporelles	1 432 244	7 080	-	1 439 324

En €	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	3 800	-	-	3 800
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-	3 800
Terrains	-	-	-	-
Constructions	205 467	52 851	-	258 318
Autres installations, agencements	-	106	-	106
Immobilisations corporelles	205 467	52 957	-	258 424

Note 2 : Immobilisations financières

En €	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Titres de participation	26 112 141	13 003	-	-	26 125 144
Créances rattachées à des participations	20 301 705	-	-301 793	-17 987 657	2 012 255
Autres immobilisations financières	43 534	-	-17 233	-	26 301
Immobilisations financières	46 457 380	13 003	-319 026	-17 987 657	28 163 700

En €	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Provisions fin d'exercice
Titres de participation	417 500	11 434	-	-	428 934
Créances rattachées à des participations	848 721	-	-	-848 721	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 266 221	11 434	-	-848 721	428 934

Dans le cadre de la politique de "cash pooling" mise en place par AUREA, il a été procédé au cours de l'exercice 2012 au reclassement des positions actives antérieurement inscrites dans la rubrique "Créances rattachées à des participations" dans la rubrique "Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées" figurant dans l'actif circulant de la société. Ce reclassement a également porté sur les provisions se rapportant à ces comptes.

Note 3 : Actions propres

En €	Situation au 31/12/2011		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2012	
	valeur unitaire	valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur	Valeur unitaire	Valeur
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	5,48	2 335 565	4,52	167 556	3,80	-66 120	3,80	-89 680	5,56	2 347 322
Actions rachetées en vue de leur annulation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto détention directe		2 335 565		167 556		-66 120		-89 680		2 347 322
Compte de liquidité	5,26	22 142	5,25	143 437	5,10	-154 701	-	-	5,41	10 878
Immobilisations financières		2 357 707		310 993		-220 821		-89 680		2 358 200
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	3,80	89 680	3,80	89 680
Actif circulant		-		-		-		89 680		89 680
Total opérations au comptant sur actions AUREA		2 357 707		310 993		-220 821		-		2 447 880

Au cours de l'exercice 2012, AUREA a acquis 65 677 actions sur le marché, pour un total de 310 993 € soit un prix moyen de 4,74 €.

En 2012, 17 400 actions auto-détenues ont été utilisées comme suit :

- 15 000 actions ont été transférées aux bénéficiaires de plan d'attribution d'actions gratuites arrivés à échéance au cours de l'exercice,
- 2 000 actions ont été transférées à 1 bénéficiaire au titre de plans d'actions gratuites antérieurs l'exercice 2010,
- 400 actions ont été transférées dans le cadre de la conversion de 400 OCEANES.

En €	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions fin d'exercice
Actions propres classées en actif immobilisé	187 940	214 192	-	402 132
Actions propres classées en actif circulant	-	-	-	-
Total	187 940	214 192	-	402 132

Note 4 : Charges à répartir

En €	Début d'exercice	Augmentations	Amortissements	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts	125 908	430 000	-201 875	354 033
Primes de remboursement des obligations	650 847	-	-650 847	-
Total	776 755	430 000	-852 722	354 033

L'accroissement des frais d'émission d'emprunts sur l'exercice provient des frais enregistrés au titre des nouveaux financements obtenus dans l'exercice (cf. 1.2. Opérations de financement)

Note 5 : Capitaux propres

En €	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	14 012 825	18 376 139	13 030 740	1 596 239	47 015 943
Affectation du résultat de l'exercice 2011 et dividendes distribués	-	-	472 299	-1 596 239	-1 123 940
Augmentation de capital	197 640	479 277	-	-	676 917
Autres affectations	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	3 470 432	3 470 432
Provisions réglementées	-	-	24 364	-	24 364
Capitaux propres au 31/12/2012	14 210 465	18 855 416	13 527 403	3 470 432	50 063 716

Le capital d'AUREA au 31/12/2012 est composé de 11 842 054 actions de 1,20 € entièrement libérées.

Les dividendes distribués en 2012 se sont élevés à 1 123 940 €, dont 676 917 € ont été payés en actions, entraînant la création de 164 700 actions nouvelles.

Note 6 : Provisions

En €	Début d'exercice	Dotations	Utilisations	Devenues sans objet	Fin d'exercice
Engagements de retraite et assimilés	180	-	-	-	180
Autres provisions	57 000	25 513	-57 000	-	25 513
Total provisions	57 180	25 513	-57 000	-	25 693

Les autres provisions couvrent l'obligation d'AUREA de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 7 : (Excédent) / Endettement financier net

En €	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires	-	33 820 810
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 754 158	4 780 123
Autres emprunts et dettes assimilés	1 832 907	2 448 505
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	4 810 577	281 878
Total des dettes financières	15 397 642	41 331 316
Créances rattachées à des participations et prêts	-2 012 255	-20 301 705
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	-17 280 266	-
Valeurs mobilières de placement	-15 713 350	-35 313 826
Disponibilités	-727 022	-3 407 800
Trésorerie	-33 720 638	-38 721 626
(Excédent) / Endettement net	-20 335 251	-17 692 015

La position financière nette d'AUREA est passée d'un excédent financier net de 17 692 015 € au 31/12/2011 à un excédent financier net de 20 335 251 € au 31/12/2012, soit une variation de 2 643 236 €.

La réduction des dettes financières résulte du remboursement des OCEANES, arrivées à maturité au 30/07/2012 (cf. 1.1 OCEANES). Concomitamment, AUREA a mis en place de nouveaux financements auprès d'un pool bancaire (cf.1.2. Opérations de financement).

Dans le cadre de la politique de "cash pooling" mise en place par AUREA, il a été procédé au cours de l'exercice 2012 au reclassement des positions actives antérieurement inscrites dans la rubrique "Créances rattachées à des participations" dans la rubrique "Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées" figurant dans l'actif circulant de la société.

Note 8 : Etats des échéances des créances et des dettes

En €	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	2 012 255	434 002	1 578 252
Autres immobilisations financières	26 301	26 056	245
Actif immobilisé	2 038 556	460 058	1 578 497
Créances clients et comptes rattachés	844 588	844 588	-
Autres créances fiscales et sociales	58 289	58 289	-
Débiteurs divers	16 269	16 269	-
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	18 146 138	18 146 138	-
Charges constatées d'avance	6 902	6 902	-
Actif circulant	19 075 186	19 075 186	-
Total créances au 31/12/2012	21 113 742	19 535 245	1 578 497

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué de la manière suivante :

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Reclassements	Fin d'exercice
Clients	-	-	-	-	-
Comptes courants des sociétés apparentées	-	17 151	-	848 721	865 872
Total	-	17 151	-	848 721	865 872

Dettes au 31/12/2012 :

En €	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 754 158	2 206 841	6 547 317	-
Autres emprunts et dettes assimilées	1 832 907	1 807 907	-	25 000
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	4 810 577	4 810 577	-	-
Dettes financières	15 397 642	8 825 325	6 547 317	25 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 988	349 988	-	-
Autres dettes fiscales et sociales	93 682	93 682	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 301	34 301	-	-
Autres dettes	108	108	-	-
Autres dettes	478 079	478 079	-	-
Total dettes au 31/12/2012	15 875 721	9 903 404	6 547 317	25 000

Echéancier des dettes fournisseurs :

En €	31/12/2012	31/12/2011
Inférieur à 30 jours	210 455	82 218
Entre 30 et 60 jours	-	-
Supérieur à 60 jours	-	-
Total	210 455	82 218

Note 9 : Charges à payer incluses dans les postes du bilan

<i>En €</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires	-	348 668
Emprunts auprès des établissements de crédit	80 577	18 940
Autres emprunts et dettes assimilées	2 012	-
Dettes financières	82 589	367 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 470	153 088
Autres dettes fiscales et sociales	49 710	24 870
Autres dettes	189 180	177 958
Total charges à payer	271 769	545 566

Note 10 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

<i>En €</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	5 095	558 279
Total produits à recevoir	5 095	558 279

6. Notes relatives au compte de résultat

Note 11 : Résultat financier

<i>En €</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits perçus des participations	4 000 000	4 070 519
Produits financiers nets	702 596	387 583
Provisions financières et divers	-850 347	-2 170 347
Résultat financier	3 852 249	2 287 756

Note 12 : Résultat exceptionnel

<i>En €</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat sur opérations en capital	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-915	396 154
Résultat sur opérations de gestion	-6 600	-6 196
Provisions exceptionnelles et divers	93 626	-1 030 861
Résultat exceptionnel	86 112	-640 903

Note 13 : Entreprises liées

Note 13.1 : Bilan

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Titres de participation	25 660 908	35 302
Créances rattachées à des participations et prêts	2 012 254	26 056
Actif immobilisé	27 673 162	61 258
Créances clients et comptes rattachés	844 588	-
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	17 280 266	-
Actif circulant	18 124 854	-

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	4 810 577	-
Dettes financières	4 810 577	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 282	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	34 301
Autres dettes	25 282	34 301

Note 13.2 : Compte de résultat

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Produits des participations	4 000 000	-
Autres produits financiers	592 013	1 048
Produits financiers	4 592 013	1 048

En €	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Charges financières	36 871	-
Charges financières	36 871	-

Note 14 : Engagements financiers donnés hors bilan

En €	31/12/2012	31/12/2011
Avals, cautions et garanties	416 667	500 000
Autres garanties	5 000 000	-
Total	5 416 667	500 000

La ligne "Avals, cautions et garanties" concerne les garanties données par AUREA pour le compte de certaines de ses filiales en faveur d'établissements financiers.

La ligne "Autres garanties" concerne la garantie donnée par AUREA dans le cadre des nouveaux financements mis en place au cours de l'exercice.

Note 15 : Rémunérations et effectifs**Note 15.1 : Rémunération des dirigeants**

Les rémunérations comptabilisées, y compris les charges sociales salariales et patronales relatives aux membres des organes de direction d'AUREA en 2012, s'analysent comme suit :

<i>En €</i>	Administrateurs
Rémunérations	6 990
Jetons de présence	90 000

Note 15.2 : Effectifs fin de période

Les effectifs en fin de période sont passés de 2 personnes en 2011 à 6 personnes en 2012.

7. Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices

	2012	2011	2010	2009	2008
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en €)	14 210 465	14 012 825	14 523 296	14 389 398	14 389 398
Nombre d'actions ordinaires	11 842 054	11 677 354	12 102 747	11 991 165	11 991 165
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations	-	1 258 162	1 299 360	1 299 360	1 381 515
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (en €)	1 383 654	1 342 940	1 112 870	458 934	491 034
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions (en €)	4 437 081	4 881 662	2 198 596	4 965 820	8 045 796
Impôt sur les bénéfices (en €)	-	-	-	-	-
Résultats après impôt mais avant dotation aux amortissements et provisions (en €)	4 437 081	4 881 662	2 198 596	4 965 820	8 045 796
Dotations aux amortissements et provisions (en €)	266 929	272 447	275 761	278 745	313 400
Résultat après impôt, dotations aux amortissements et provisions	3 470 432	1 596 239	771 887	4 464 692	4 584 828
Résultat net (en €)	3 470 432	1 596 239	771 887	4 464 692	4 584 828
Montant des bénéfices distribués (en €)	1 124 727	1 141 712	1 132 332	1 332 697	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice (en €)	-	-	-	-	-
Résultats des opérations réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,37	0,42	0,18	0,41	0,67
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,29	0,14	0,06	0,37	0,38
Dividende net attribué à chaque action (en €)	0,10	0,10	0,10	0,10	0
Personnel					
Effectif fin de période	6	3	2	2	2
Montant de la masse salariale (en €)	240 221	104 603	81 669	121 971	72 864
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en €)	189 950	43 997	34 599	46 347	29 533

8. Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avance consentis par la société mais non encore remboursés
				Brute	Nette	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
Filiales détenues à plus de 50%						
AUREA Assur Conseil SARL	7 622	24 472	100%	8 380	8 380	-
AUREA Investimmo SAS	10 000	0	100%	10 000	24 999	-
AUREA Investissements SAS	3 000	-	100%	3 000	3 000	-
BHS GmbH	150 000	-2 360 713	100%	3 200 000	3 200 000	3 461 773
BORITIS SAS	37 000	60 176	100%	78 582	78 582	11 199
BROPLAST SAS	150 000	152 528	100%	3 086 153	3 086 153	331 128
Cie Française ECO HUILE SA	152 400	2 980 471	100%	15 000 000	15 000 000	-
IBER Reciclagem	130 000	-127 477	98%	127 398	127 398	2 267 876
MATEREGE SARL	120 000	-541 341	100%	1	1	493 712
OIL Environnemental Africa SA (*)	76 225	nd	60%	45 735	34 302	17 151
PLASTINEO	30 000		60%	18 000	18 000	-
POUDMET SAS	500 000	-570 967	100%	500 000	500 000	3 446 938
REGEAL SAS	1 000 000	3 445 436	100%	1 000 000	1 000 000	3 800 000
ROLL GOM SAS	1 400 000	577 457	100%	928 850	928 850	779 329
RULO NV	1 300 000	-770 556	80%	1 718 541	1 718 541	738 588
Participations détenues à moins de 50%						
Plastique Retraitement SARL (*)	7 500		35%	1 000	1 000	20 056
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
Participations non reprises en A						
SCI de Compiègne	10 000	-	100%	1	1	320 900
SCI des Mouflaines	10 000	-	100%	1	1	130 630
SCI Albrecht 8	10 000	-	100%	1	1	-

(*) Comptes au 31/12/2012 non disponibles à ce jour

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AUREA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe "Titres de participation" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes utilisées et à nous assurer de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la 1^{ère} partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

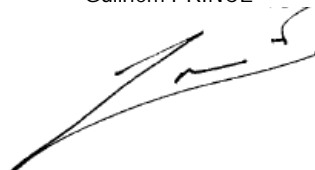
Paris et Bry sur Marne, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT
Sébastien INDUNI



Pour le Cabinet Gilles HUBERT
Guilhem PRINCÉ



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

CFG AUDIT
9, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
82, rue de Rigny
94360 BRY-SUR-MARNE

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

-

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

-

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

1- CONVENTION DE TRESORERIE :

Convention de gestion de trésorerie groupe entre la société AUREA et ses filiales

Le conseil d'administration du 07 mars 2012 a approuvé la mise en place d'une nouvelle convention de trésorerie au sein du groupe AUREA.

Pour les filiales adhérentes, cette nouvelle convention annule et remplace l'ensemble des conventions de trésorerie précédemment signée entre AUREA et ses filiales.

Personnes concernées :

AUREA et ses filiales.

- AUREA ASSURCONSEIL,
- BHS,
- BHS France,
- BORITIS,
- BROPLAST,
- COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE,
- IBER RECICLAGEM,
- MATEREGE,
- M LEGO,
- POUDMET SA,
- REGEAL,
- ROLL GOM,
- RULO (Belgique),

Nature et objet de la convention :

La convention a pour objet :

- La mise en commun des disponibilités de trésorerie des parties pour en optimiser la gestion par le développement de synergies de groupe et la mise en œuvre de la politique financière du groupe AUREA.
- L'aide au financement des investissements et des besoins en trésorerie.

Modalités :

- Chaque filiale donne mandat à la société centralisatrice (AUREA) d'assurer en son nom et pour son compte, la gestion centralisée des Excédents de Trésorerie qu'elle placera auprès d'elle ou des besoins de financement qu'elle requerra.
- Pour couvrir les besoins de trésorerie de chaque filiale, la société centralisatrice consentira des avances sous forme de financement dans la limite d'un plafond fixé par la convention.
- Le taux d'intérêt applicable pour les opérations de financement ou de placement en compte courant est le taux EONIA majoré de 2,5 %. Ce taux est révisable.

- Concernant les opérations de financement à moyen long terme, elles feront l'objet d'une convention distincte.
- La convention est conclue à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'une année. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/2012, le montant des avances par filiales, des intérêts facturés et des plafonds sont les suivants :

Filiales	plafonds de financement	Solde 31/12/12	intérêts 2012
ASSURCONSEIL	50 000,00	- 47 129,60 (1)	744,77
BHS (Allemagne)	3 000 000,00	2 417 435,95	51 519,72
BHS (France)	4 000 000,00	3 485 447,14	96 485,92
BORITIS	200 000,00	11 198,63 -	1 337,91
BROPLAST	500 000,00	331 128,00	8 744,61
ECO HUILE	2 000 000,00	- 4 150 000,00 (1)	10 379,85
IBER RECYCLAGEM	2 000 000,00	2 267 876,49	53 870,80
MATEREGE	500 000,00	493 712,48	11 747,18
M LEGO	1 000 000,00	- 613 447,14 (1) -	16 869,98
POUDMET	2 500 000,00	3 446 937,83	76 012,96
REGEAL	7 000 000,00	3 800 000,00	142 201,76
ROLL GOM	2 000 000,00	-	-
RULO (Belgique)	1 500 000,00	550 000,00	19 570,11

(1) Avance de la filiale à AUREA

Rattachement de nouvelles filiales :

Plusieurs avenants autorisés par le conseil d'administration du 14 septembre 2012 ont été signés afin de permettre le rattachement de nouvelles filiales à la convention de trésorerie groupe.

L'objet de la convention ainsi que les modalités d'application n'ont pas évolué.

Filiales	Date de signature de l'avenant	plafonds de financement	Solde 31/12/12	intérêts 2012
AUREA INVESTIMMO	14/09/2012	50 000,00	24 999,00	-
AUREA INVESTISSEMENTS	04/10/2012	50 000,00	-	-
SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE	24/09/2012	400 000,00	320 900,00	2 187,15
SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES	24/09/2012	150 000,00	130 630,42	639,21

2- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES :

Convention de prestations de services entre les filiales et la société AUREA :

Le conseil d'administration du 07 mars 2012 a approuvé la mise en place d'une nouvelle convention de prestations de services au sein du groupe AUREA.

Pour les filiales adhérentes, cette nouvelle convention annule et remplace l'ensemble des conventions de prestations de services précédemment signées entre AUREA et ses filiales.

Personnes concernées :

(Les clients)

- AUREA ASSURCONSEIL,
- BHS France,
- BORITIS,
- BROPLAST,
- COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE,
- IBER RECICLAGEM,
- MATEREGE,
- M LEGO,
- POUDMET SA,
- REGEAL,
- ROLL GOM,

Et

AUREA (Le prestataire)

Nature et objet de la convention :

La convention a pour objet l'assistance et le conseil en matière comptable et fiscale, informatique, juridique, et gestion de trésorerie.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services, AUREA reçoit de chacun des clients une rémunération forfaitaire égale à 0,7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires réalisé par chacun des clients.

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'une année. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/2012, les montants des prestations facturées aux filiales sont les suivants :

Prestataire	Client	facturation au 31/12/2012
AUREA	ASSURCONSEIL	-
AUREA	BHS (France)	-
AUREA	BORITIS	4 521,98
AUREA	BROPLAST	45 098,88
AUREA	ECO HUILE	355 675,66
AUREA	IBER RECYCLAGEM	2 408,08
AUREA	MATEREGE	-
AUREA	M LEGO	247 451,70
AUREA	POUDMET	106 807,38
AUREA	REGEAL	304 341,24
AUREA	ROLL GOM	72 413,30

Remises forfaitaires accordées sur l'exercice :

En date du 30 septembre 2012, deux conventions autorisées par le conseil d'administration du 14 septembre 2012 ont été signées entre AUREA et ses filiales POUDMET et REGEAL. Ces conventions prévoient l'application d'une remise forfaitaire de 50 000 € à la filiale POUDMET et de 100 000 € à la filiale REGEAL sur le montant facturé au titre de la convention de prestation de service.

Rattachement de nouvelles filiales à la convention de prestations de services groupe :

Plusieurs avenants autorisés par le conseil d'administration du 14 septembre 2012 ont été signés afin de permettre le rattachement de nouvelles filiales à la convention de prestations de services groupe.

L'objet de la convention ainsi que les modalités d'application n'ont pas évolués.

Prestataire	Client	Date de signature de l'avenant	facturation au 31/12/2012
AUREA	AUREA INVESTIMMO	14/09/2012	-
AUREA	AUREA INVESTISSEMENTS	04/10/2012	-
AUREA	SCI IMMOBILIERE DE COMPIEGNE	24/09/2012	606,40
AUREA	SCI IMMOBILIERE DES MOFFLAINES	24/09/2012	14,00

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de trésorerie :

Convention de trésorerie conclue entre les sociétés RECYCARBO et AUREA le 5 juillet 2006

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RECYCARBO.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société RECYCARBO une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payables par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non-paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2012 : 848 721.20 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 0 €.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société TOMBSTONE France autorisée par le conseil d'administration du 6 juillet 2006

Personnes concernées :

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et TOMBSTONE FRANCE : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA et de la société TOMBSTONE France.

Nature et objet de la convention :

- a. Prise en charge de la gestion de trésorerie.

b. Remboursement des frais exposés.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payables par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non-paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Aucun mouvement financier n'a été constaté au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

2. Conventions d'assistance et de gestion :

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société BHS Kunststoff, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BHS Kunststoff.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique, juridique et fiscale.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit de BHS Kunststoff une rémunération forfaitaire égale à 6 500€ (six mille cinq cents euros) par mois.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet du 1^{er} novembre 2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2012 : 78 000 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société RULO Belgique, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RULO Belgique.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique, juridique et fiscale.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit de Rulo Belgique une rémunération forfaitaire égale à 3 000€ (trois mille euros) par mois.

La société pourra y mettre fin à tout moment sous préavis de trois mois notifié à AUREA, et réciproquement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2012 : 36 000 €

Convention de prestation de services entre la société NORTHBROOK BELGIUM et la société AUREA conclue le 05 mars 2010 et approuvée par le conseil d'administration du 04 mars 2010

Personnes concernées :

Dirigeant commun aux sociétés NORTHBROOK BELGIUM et AUREA : Monsieur Joël PICARD représentant légal de la société NORTHBROOK et Président Directeur Général de la société AUREA.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation, de gestion financière et comptable, administrative (recrutement du personnel d'encadrement, détermination de la politique de rémunération) et juridique (Préparation et tenue des assemblées, établissement des contrats et conventions, suivi des contentieux, application de la réglementation fiscale)

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, NORTHBROOK BELGIUM perçoit une rémunération annuelle de 60 000 Euros hors taxes.

Cette convention conclue pour une durée de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation notifiée par l'une des Parties à l'autre trois mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Montant total facturé par NORTHBROOK BELGIUM au titre de l'exercice 2012 : 60 000 €

3. Conventions de prêts :

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société RULO Belgique, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RULO Belgique.

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à Rulo Belgique pour restructuration de la dette financière d'un montant de 850 000 € (huit cent cinquante mille euros)

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 7 ans qui prendra fin le 19 décembre 2015.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 84 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2012 : 188 588,44 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 14 798,75 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société BHS Kunststoff, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BHS Kunststoff

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à BHS Kunststoff pour restructuration de la dette bancaire, d'un montant de 1 000 000€ (un million d'euros).

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 7 ans et 6 mois qui prendra fin le 30 mai 2016.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 90 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2012 : 1 044 336,83 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 57 733,66 €.

Convention de prêt d'associé entre la société AUREA et la société PLASTIQUE RETRAITEMENT conclue le 27 octobre 2010**Personnes concernées :**

La société AUREA détient 35 % des droits de vote de la société PLASTIQUE RETRAITEMENT

Nature et objet de la convention :

AUREA prête la somme de 50 000 € à compter du 01^{er} novembre 2010. Cette somme pouvant être portée à 100 000 €.

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 3 ans à échéance du 31 décembre 2013.

Le prêt consenti est rémunéré au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payables par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non-paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 36 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2012 : 26 056,03 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 1 048,27 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société ROLL GOM, conclue le 18 juin 2010**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à ROLL GOM pour la reconstitution du besoin de fonds de roulement, d'un montant de 750 000 € (sept cent cinquante mille euros)

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 6 ans qui prendra fin le 30 juin 2016.

Les intérêts seront calculés au taux de 2,95 % l'an.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 72 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2012 : 453 548,09 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 15 348,69 €.

Avenant à la convention de prêt d'associé du 26 novembre 2008 entre AUREA et la société ROLL GOM, conclue le 18 juin 2010

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM

Nature et objet de la convention :

AUREA a accordé un prêt à ROLL GOM d'un montant de 600 000 € (six cent mille euros) pour la reconstitution du besoin de fonds de roulement.

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 65 mois qui prendra fin le 31 octobre 2015.

Le taux applicable est de 2,95 % par an (taux fixe).

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 65 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2012 : 325 781,12 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 : 11 365,51 €.

4. Autres conventions :

Convention de domiciliation conclue entre les sociétés FINANCIERE 97 et AUREA le 30 août 2002

Personnes concernées :

La société FINANCIERE 97 est administrateur au sein de la société AUREA.

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et FINANCIERE 97 : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA est aussi administrateur de la société FINANCIERE 97.

Nature et objet de la convention :

La société FINANCIERE 97 donne en location à la société AUREA un bureau pour la domiciliation de son siège social au 3, avenue Bertie Albrecht à Paris 8^{ème}.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à facturation de loyers au titre de l'exercice

Convention de Bail entre la société AUREA et la société BROPLAST

La société AUREA loue à la société BROPLAST pour les besoins de son exploitation les locaux composés d'une usine, d'un parking et terrains, dont elle est propriétaire situés ZI lieudit « Sur Champagne », 415 rue Pierre Fondelle 01580 IZERNORE.

Personnes concernées

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BROPLAST.

Modalités :

Le bail est accordé pour une durée de neuf années se terminant le 31/12/2017. Conformément à la réglementation, le preneur a la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale

Montant des loyers facturés au titre de l'année 2012 : 100 000 €.



Fait à Paris et Bry-Sur-Marne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT



Sébastien INDUNI

Pour le Cabinet Gilles HUBERT



Guilhem PRINCÉ